

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°1 du 2 janvier 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Bureau de la sécurité et de la protection civile

Arrêté n°BDSC-2020-001 du 1^{er} janvier 2020 portant mise en œuvre des mesures d'urgence suite à un pic de pollution atmosphérique **2**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Décision du 31 décembre 2019 portant délégations spéciales de signature pour les missions rattachées **7**

Arrêté du 2 janvier 2020 portant subdélégation de signature pour les matières domaniales **9**

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Arrêté DREAL SG-2019-30 du 19 décembre 2019 portant subdélégation de signature **11**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°2 du 9 janvier 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Direction de la réglementation

Arrêté n° 2020-008 du 8 janvier 2020 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement principal et unique relevant de l'entreprise individuelle « Mathieu HENTZEL » **4**

Direction des relations avec les collectivités locales

Arrêté du 6 janvier 2020 portant autorisation de pénétrer dans les propriétés publiques et privées dans le cadre de la tournée de conservation cadastrale au titre de l'année 2020 **6**

Arrêté du 9 janvier 2020 portant changement de nom et approbation des statuts modifiés du syndicat mixte du bassin de l'III **8**

Direction des moyens et de la coordination

Arrêté du 9 janvier 2020 portant délégation de signature à M. Christian MARTY, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est **26**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté du 20 décembre 2019 portant autorisation de capture et de transport de poissons à des fins scientifiques au personnel de l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire pour l'année 2020 **29**

Arrêté du 20 décembre 2019 portant autorisation de capture et de transport de poissons à des fins scientifiques au personnel du bureau d'études DUBOST environnement et milieux aquatiques pour l'année 2020 (CNPE)	35
Arrêté du 20 décembre 2019 portant autorisation de capture et de transport de poissons à des fins scientifiques au personnel du bureau d'études DUBOST environnement et milieux aquatiques pour l'année 2020 (RCS)	41
Arrêté du 20 décembre 2019 portant autorisation de capture et de transport de poissons à des fins scientifiques au personnel de la fédération du Haut-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour l'année 2020	47
Arrêté du 20 décembre 2019 portant autorisation de capture et de transport de poissons à des fins de sauvetage à l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Haute-Thur pour l'année 2020	53
Arrêté du 20 décembre 2019 portant autorisation de capture et de transport de poissons à des fins scientifiques au personnel de la société SAGE Environnement	59
Arrêté du 20 décembre 2019 portant autorisation de capture et de transport de poissons à des fins scientifiques au personnel de l'association Saumon Rhin pour l'année 2020	65
Arrêté du 30 décembre 2019 portant modification de la composition de la formation spécialisée dite "des sites et des paysages" de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites	71
Arrêté du 30 décembre 2019 portant modification de la composition de la formation spécialisée dite "des unités touristiques nouvelles" de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites	73
Arrêté n° 2020-951 du 7 janvier 2020 portant application du régime forestier à des parcelles appartenant à la commune de HUSSEREN-WESSERLING	75
Arrêté n° 2020-952 du 7 janvier 2020 portant application du régime forestier à des parcelles appartenant à la commune de ROMBACH-LE-FRANC	77
Arrêté du 7 janvier 2020-001-ER portant cessation d'exploitation de l'auto-école HORIZONS, à Saint-Louis	79
Récépissé du 7 janvier 2020 de dépôt de dossier de déclaration donnant accord pour commencement des travaux concernant la réfection d'un pont agricole sur le ruisseau du moulin – commune de Bellemagny	81
Arrêté n° 2020-955 du 8 janvier 2020 prorogeant l'arrêté préfectoral n° 2018-1302 du 20 septembre 2018 fixant le fonctionnement de l'exposition annuelle des trophées et de la commission de jugement des trophées relatifs au plan de tir qualitatif	85
Arrêté n° 2020-954 du 8 janvier 2020 prescrivant l'organisation de chasses particulières sur le territoire de la commune de Mulhouse – Cité de l'Automobile	87

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal du responsable du service des impôts des entreprises de Colmar – 2 janvier 2020	90
---	-----------

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal d'un responsable de service des impôts des particuliers – 3 janvier 2020 **94**

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal d'un responsable de pôle de contrôle revenus patrimoine – 7 janvier 2020 **97**

JUSTICE

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Est

Arrêté du 6 janvier 2020 portant tarification du service éducatif de réparation pénale de Colmar géré par l'association régionale spécialisée d'action sociale, d'éducation et d'animation (ARSEA) – exercice 2020 **99**

Arrêté du 6 janvier 2020 portant tarification du service d'investigation éducative du Haut-Rhin géré par l'association régionale spécialisée d'action sociale, d'éducation et d'animation (ARSEA) – exercice 2020 **101**

Direction interrégionale des services pénitentiaires Est - Strasbourg

Décision du 7 janvier 2020 portant délégation de signature du chef d'établissement de la maison d'arrêt de Mulhouse **102**

DIRECTON INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES EST

Arrêté n° 2020/DIR-Est/DIR/SG/AJ/68-01 du 30 décembre 2019 portant subdélégation de signature par M. Erwan LE BRIS, directeur interdépartemental des routes – Est, relative aux pouvoirs de police de la circulation sur le réseau routier national, aux pouvoirs de police de la conservation du domaine public routier national, aux pouvoirs de gestion du domaine public routier national, et au pouvoir de représentation de l'État devant les juridictions civiles, pénale et administratives **109**

HÔPITAUX

Décision du 8 janvier 2020 portant délégation de signature du directeur de l'hôpital de Ribeauvillé **114**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°3 du 17 janvier 2020



Sommaire

=

PRÉFECTURE

Cabinet

Bureau de la sécurité intérieure

Arrêté rectificatif du 13 janvier 2020 portant renouvellement d'un dispositif de vidéoprotection au crédit mutuel – 60 rue du Maréchal Foch à Kembs **5**

Arrêté rectificatif du 13 janvier 2020 portant renouvellement d'un dispositif de vidéoprotection au Crédit mutuel à Pfaffenheim **8**

Bureau de défense et de sécurité civile

Arrêté n°BDSC-2020-9-02 du 9 janvier 2020 portant renouvellement d'agrément de sécurité civile au profit du Centre de Fessenheim – secours et sauvetage (CFSS) **11**

Direction des moyens et de la coordination (DMC)

Arrêté du 16 janvier 2020 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GUENOT, sous-préfète d'Altkirch, chargée de l'intérim du sous-préfet de Thann-Guebwiller **14**

Direction de la réglementation (DR)

Arrêté du 8 janvier 2020 portant dénomination de commune touristique pour la commune de Turckheim **20**

Arrêté n°2020-016 du 16 janvier 2020 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement principal et unique, situé à Buhl (9 rue des Prés), relevant de l'entreprise individuelle de fossoyage dirigée par M. Thierry Latscha **22**

Arrêté du 13 janvier 2020 portant habilitation du cabinet Nominis à établir les certificats de conformité attestant le respect de l'autorisation d'exploitation commerciale d'un projet **24**

Direction des relations avec les collectivités locales (DRCL)

Arrêté du 10 janvier 2020 portant modification des statuts du syndicat mixte pour la gestion du port rhénan de Colmar / Neuf-Brisach **26**

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Arrêté ARS n°2020/0351 du 13 janvier 2020 portant habilitation de la société Altopictus pour des missions de surveillance et de lutte contre les insectes vecteurs de maladies humaines **38**

Arrêté ARS n°2020/0352 du 13 janvier 2020 portant habilitation du syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux dit « Brigade Verte » pour des missions de surveillance et de lutte contre les insectes vecteurs de maladies humaines **40**

Arrêté ARS n°2020/0354 du 13 janvier 2020 portant habilitation de la Fredon Grand Est pour des missions de surveillance contre les insectes vecteurs de maladies humaines **42**

Arrêté ARS n°2020/0356 du 13 janvier 2020 portant habilitation de la Rentokil Initial pour des missions de traitement contre les insectes vecteurs de maladies humaines **44**

Décisions tarifaires 2020 du 10 janvier 2020 :

N° 2020-0009 – SSIAD CENTRE ALSACE COLMAR **46**

N° 2020-0010 – SSIAD NEUF-BRISACH **49**

Arrêté n°2020-0363 portant renouvellement provisoire de l'agrément du centre d'enseignement des soins d'urgences (CESU) du groupe hospitalier de la région Mulhouse Sud-Alsace **52**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté du 13 janvier 2020 portant fixation des tarifs de courses de taxi pour 2020 **56**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Décision du 31 octobre 2019 portant subdélégation de signature en matière domaniale **61**

Décision du 2 janvier 2020 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire **62**

Arrêté du 15 janvier 2020 portant fermeture exceptionnelle au public du service du centre des finances publiques – centre des impôts foncier de Colmar **64**

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI GRAND EST

Arrêté du 13 janvier 2020 portant subdélégation en matière d'actions d'inspection du travail à Mme Céline SIMON **65**

Arrêté du 13 janvier 2020 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail du département du Haut-Rhin **66**

Arrêté du 14 janvier 2020 portant modification de l'arrêté d'affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires dans le département du Haut-Rhin **96**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Récépissé de dépôt du 13 janvier 2020 concernant le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau du Syndicat mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental - Travaux d'amélioration du transport solide dans le Lertzbach sur la commune de HEGENHEIM **100**

Arrêté n° 2020-14 du 14 janvier 2020 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, de responsable d'unité opérationnelle et de responsable de centre de coût **104**

Arrêté n°2020-953 du 8 janvier 2020 portant autorisation de défrichement d'une parcelle boisée sise à LAPOUTROIE **108**

Arrêté n°2020-957 du 15 janvier 2020 portant autorisation de défrichement d'une parcelle boisée sise à PULVERSHEIM **111**

Arrêté n°2020-958 du 16 janvier 2020 portant retrait d'une autorisation de défrichement et valant autorisation de défrichement de parcelles boisées sises à KAYSERSBERG VIGNOLE **114**

Arrêté n°2020-956 du 14 janvier 2020 prescrivant l'organisation de chasses particulières sur le territoire de la commune de LUTTERBACH **117**

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE GRAND EST

Arrêté du 15 janvier 2020 portant fixation de la dotation globale de financement pour le centre éducatif fermé de Mulhouse **120**

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE REPOS ET DE SOINS Colmar

Décision du 2 janvier 2020 portant délégation de signature **122**

HÔPITAUX

Décision du 6 janvier 2020 portant délégation de signature

124

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN

Arrêté n°2020/G-02 du 9 janvier 2020 fixant la liste des membres de jurys de concours et examens professionnels pour l'année 2020 **129**

Arrêté n°2020/G-03 du 9 janvier 2020 fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe – session 2020 **142**

Arrêté n°2020/G-04 du 9 janvier 2020 fixant la liste des candidats admis à se présenter à l'examen d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe – session 2020 **144**

Arrêté n°2020/G-05 du 9 janvier 2020 fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – session 2020 **146**

Arrêté n°2020/G-06 du 9 janvier 2020 fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^eème classe – session 2020 **150**

Arrêté n°2020/G-07 modifiant l'arrêté n°2019/G-47 du 9 janvier 2020 portant ouverture des concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives - session 2020 **153**

Arrêté n°2020/G-08 modifiant l'arrêté n°2019/G-48 du 9 janvier 2020 portant ouverture des concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^e classe - session 2020 **155**

Arrêté n°2020/G-09 du 9 janvier 2020 fixant la composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs de l'examen d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe - session 2020 **157**

Arrêté n°2020/G-10 du 9 janvier 2020 fixant la composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs du concours d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe - session 2020 **160**

Arrêté n°2019-G/n°128 du 9 janvier 2020 portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne **163**

Arrêté n°2019-G/n°129 du 9 janvier 2020 portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2^eème classe au titre de la promotion interne **165**

Arrêté n°2019-G/n°130 du 9 janvier 2020 portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial principal au titre de la promotion interne **167**

Arrêté 2019-G/n°131 du 31 décembre 2019 portant liste d'aptitude au titre de la promotion du grade d'animateur territorial **169**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°4 du 24 janvier 2020



Sommaire

=

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté du 22 janvier 2020 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif – promotion du 1^{er} janvier 2020 **4**

Bureau de la sécurité routière

Arrêté du 20 janvier 2020 portant autorisation d'utilisation d'un feu clignotant amovible et avertisseur sonore 2 tons **7**

Direction de la réglementation (DR)

Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Ordre du jour du 13 février 2020 **9**

Arrêté du 19 décembre 2019 portant habilitation à réaliser des analyses d'impact exigées dans la composition des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale **10**

Arrêté du 23 janvier 2020 portant habilitation à réaliser des analyses d'impact exigées dans la composition des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale **12**

Arrêtés du 23 janvier 2020, portant habilitation à réaliser des analyses d'impact exigées dans la composition des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale **14**

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse:

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>
publication: pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Décision tarifaire n°2020/0020 du 16 janvier 2020 portant modification de la dotation globale de financement pour 2019 du centre de ressources régional pour autisme du centre hospitalier de Rouffach **16**

Décisions tarifaires du 17 janvier 2020 portant fixation du prix de journée globalisé 2020 de :

- IME les Écureuils RIESPACH **19**
- MAS Édith Dorner RIESPACH **22**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Errata : Arrêté du 20 janvier 2020 portant fixation des tarifs des courses de taxi pour 2020 annule et remplace l'arrêté du 13 janvier 2020 portant fixation des tarifs de courses de taxi pour 2020 publié au RAA n°3 du 17 janvier 2020 **26**

Arrêté 2020/DDCSPP/IS n° 2 du 20 janvier 2020 portant approbation de l'avenant n° 3 à la convention constitutive du groupement de coopération sociale et médico-sociale "APA STRATEGIE" **31**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté du 15 janvier 2020 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Doller **35**

Déclaration environnementale prévue par l'article L.122-9 du code de l'environnement pour le SAGE de la Doller **39**

Arrêté du 15 janvier 2020 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Lauch **44**

Déclaration environnementale prévue par l'article L.122-9 du code de l'environnement pour le SAGE de la Lauch **48**

Arrêté préfectoral N°2020-975 du 22 janvier 2020 prescrivant l'organisation de chasses particulières sur le territoire des communes de Biesheim et Kunheim (zone au bord du Rhin et zone non chassée) **53**

Arrêté du 23 janvier 2020-007-BPR portant attribution d'une subvention de l'État pour les travaux de purge d'un éperon à Metzeral **56**

Arrêté n°2020-959 du 16 janvier 2020 définissant les prescriptions environnementales de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de Dannemarie **64**

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 16 janvier 2020 n°10/DASEN/RF portant composition du comité technique spécial départemental (CTSD) **71**

Arrêté du 13 novembre 2019 portant nomination de monsieur Jackie LUIGGI au poste de secrétaire général de la DSDEN du Haut-rhin **73**

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES DE L'EST

Arrêté n° 2020-DIR-Est-S-68-001 du 21 janvier 2020 portant arrêté particulier pour la réglementation de la circulation au droit d'un « chantier non courant » sur le réseau autoroutier national, hors agglomération - A36 – achèvement de la mise à 2 × 3 voies de la rocade nord de Mulhouse - travaux 2020 – signalisation verticale **75**

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN

Arrêté n°2020/G-11 du 16 janvier 2020 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – session 2020 **81**

Arrêté n°2020/G-12 du 16 janvier 2020 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^e classe – session 2018 **85**

Arrêté n°2020/G-13 du 16 janvier 2020 fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours d'éducateur territorial de jeunes enfants – session 2020 **89**

Arrêté n°2020/G-16 du 16 janvier 2020 complétant l'arrêté n°2019/G-94 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs du concours de rédacteur territorial – session 2019 **92**

Arrêté n°2020/G-17 du 16 janvier 2020 complétant l'arrêté n°2018/G-138 portant ouverture du concours de rédacteur territorial – session 2019 **94**

Arrêté n°2020/G-18 du 16 janvier 2020 fixant la liste des membres de jurys de concours et examens professionnels pour l'année 2020 **96**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°5 du 31 janvier 2020



Sommaire

=

PRÉFECTURE

Secrétariat général

Arrêté interpréfectoral 30 janvier 2020 constatant le transfert des routes classées dans le domaine public routier national situées dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, hors Eurométropole de Strasbourg, à la collectivité européenne d'Alsace (CEA) **4**

Cabinet

Bureau de la sécurité routière

Arrêté du 27 janvier 2020 portant renouvellement d'agrément d'un gardien de fourrière à compter du 31 janvier 2020 **27**

Direction de la réglementation (DR)

Arrêté du 29 janvier 2020 portant établissement du calendrier des journées, nationales et départementales, d'appels publics à la générosité, avec quête sur la voie publique, organisées dans le département du Haut-Rhin pour l'année 2020 **29**

Direction des relations avec les collectivités locales (DRCL)

Arrêté du 30 janvier 2020 portant dissolution du syndicat intercommunal d'eau de Bartenheim-Kembs-Rosenau, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Buschwiller, Folgensbourg et Wentzwiller, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Michelbach-Attenschwiller, du syndicat intercommunal d'assainissement du Muehlgraben, du syndicat d'eau de Saint-Louis, Huningue et environs, du syndicat intercommunal

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse:

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>
publication: pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr

d'assainissement de l'Altenbach, du syndicat intercommunal d'assainissement du Gutzwiller, du syndicat intercommunal d'eau potable des deux Ranspach et du SIVOM des eaux de Hagenthal **35**

Arrêté du 30 janvier 2020 portant réduction des compétences du SIVOM de Wahlbach-Zaessingue et du SIVOM RaMi et substitution de la communauté d'agglomération Saint-Louis Agglomération **38**

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Décision tarifaire n° 2019/2098 du 5 décembre 2019 de la Maison d'Accueil Spécialisée PINS du Centre Départemental de Repos et de Soins de COLMAR **40**

Arrêté ARS/2020-0528 du 6 janvier 2020 et conseil départemental portant sur la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour les établissements et services relevant de la compétence tarifaire conjointe de l'ARS et du CD du Haut-Rhin pour la période 2020 à 2021 **43**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Récépissé de dépôt du 28 janvier 2020 concernant le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau :

- Ville de Mulhouse - Construction d'une passerelle et d'un escalier sur le canal de l'Ill sur la commune de MULHOUSE **49**

Récépissé de dépôt concernant le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ci-dessous :

- Syndicat mixte de l'Ill - Reprofilage d'un bras de l'ancienne Ill sur la commune de MULHOUSE **53**

Convention du 20 janvier 2020 relative aux échanges et modalités de fonctionnement pour l'instruction , le contrôle et le paiement des aides SIGC de la PAC au sein du département du Haut-Rhin **57**

Arrêté préfectoral N°2020-977 du 24 janvier 2020 prescrivant l'organisation de battues sur le territoire de la forêt domaniale de la Harth **66**

Arrêté n°23/01/2020-004-PUB du 23 janvier 2020 prononçant les amendes administratifs pour un total de 3000 euros **70**

Arrêté n°23/01/2020-002-PUB du 23 janvier 2020 prononçant les amendes administratifs pour un total de 3000 euros **73**

Arrêté n°23/01/2020-003-PUB du 23 janvier 2020 prononçant les amendes administratifs pour un total de 3000 euros **76**

Arrêté n°23/01/2020-005-PUB du 23 janvier 2020 prononçant les amendes administratifs pour un total de 3000 euros **79**

Arrêté n°23/01/2020-006-PUB du 23 janvier 2020 prononçant les amendes administratifs pour un total de 3000 euros **82**

Arrêté du 29 janvier 2020-008-ER portant renouvellement de l'autorisation d'exploiter l'auto-école Eugène à Sainte-Marie-Aux-Mines **85**

Arrêté du 29 janvier 2020-009 ER portant autorisation d'exploiter l'école de conduite arc en ciel à Habsheim **87**

HÔPITAUX

Décision du 27 janvier 2020 portant délégation de signature aux Hôpitaux Civils de COLMAR, du Centre Hospitalier de Guebwiller et de Munster **89**

Note d'information relative au concours externe de technicien hospitalier **98**

Note d'information relative au concours interne de technicien hospitalier **99**

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Arrêté du 31 janvier 2020 portant déclaration d'abandon du bateau «PEARL » situé au pk 13,300 Canal du Rhône au Rhin Branche Sud sur la commune de Rixheim **100**

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST

Arrêté n°2020-3/EMIZ portant nomination de conseillers techniques 1011 de zone en matière de risques chimiques et de conseillers techniques de zone en matière de risques biologiques **102**

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN

Arrêté modificatif n°2020/G-23 fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe – session 2020 **105**

Arrêté modificatif n°2020/G-24 fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^e classe – session 2020 **107**

Arrêté modificatif n°2020/G-25 fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – session 2020 **109**

Arrêté modificatif n°2020/G-22 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs pour le concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – session 2020 **113**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N° 6 spécial délégation de signature du 3 février 2020



Sommaire

=

PRÉFECTURE

Direction des moyens et de la coordination (DMC)

Arrêté du 3 février 2020 portant délégation de signature à M. Stéphane CHIPPONI, sous-préfet de THANN-GUEBWILLER

2

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°7 du 7 février 2020



Sommaire

=

PRÉFECTURE

Direction des moyens et de la coordination (DMC)

Arrêté du 6 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Fabien SÉSÉ, sous-préfet,
directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin **3**

Direction de la réglementation (DR)

Avis du 9 janvier 2020 de la commission nationale d'aménagement commercial **16**

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Décisions tarifaires du 5 février 2020 :

N° 2020-0071 – EHPAD BEBLENHEIM **18**

N° 2020-0072 – EHPAD ILLZACH **20**

Arrêté conjoint ARS n°2020-0491-CD n°2020/004 du 23 janvier 2020 portant transfert de gestion
et d'autorisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
Résidence Blanche de Castille de Saint-Louis **22**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Délégation de signature du 3 février 2020 en matière de contentieux et gracieux fiscal de l'Unité territoriale, Trésorerie de KAYSERSBERG **26**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté n°2020-979 du 4 février 2020 prescrivant l'organisation de battues et de chasses particulières sur le territoire de la commune de Bartenheim (site industriel Holcim, zone non chassée) **28**

Arrêté 2020-0010-ER du 4 février 2020 portant suppression de catégories AM/A1/A2/A/BE/C1/C1E/C/CE de l'ECOL'AUTO LAMM à Mulhouse **31**

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Décision du 5 février 2020 portant délégation de signature de la maison d'arrêt de Mulhouse **33**

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN

Arrêté du 2020/G-29 du 6 février 2020 modifiant l'arrêté n°2019/G-83 portant ouverture du concours 2020 d'éducateur territorial de jeunes enfants **39**

Arrêté n°2020/G-30 du 6 février 2020 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs du concours d'éducateur territorial de jeunes enfants – session 2020 **41**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°8 du 13 février 2020



Sommaire

=

PRÉFECTURE

Direction des relations avec les collectivités locales (DRCL)

Arrêté interpréfectoral du 10 février 2020 portant modification des statuts du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Sélestat - Alsace Centrale **4**

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Arrêté n°2020/0624 du 4 février 2020 relatif aux tarifs journaliers de prestations applicable au Centre hospitalier de Munster à compter du 1^{er} mars 2020 **7**

Arrêté n°2020/0626 du 4 février 2020 relatif aux tarifs journaliers de prestations applicable au Pôle de santé privé du Diaconat – Hôpital Schweitzer Colmar à compter du 1^{er} mars 2020 **9**

Arrêté n°2020/0628 du 4 février 2020 relatif aux tarifs journaliers de prestations applicables au Centre hospitalier de Guebwiller à compter du 1^{er} mars 2020 **11**

Arrêté n°2020/0660 du 6 février 2020 relatif aux tarifs journaliers de prestations applicables à l'Hôpital intercommunal du Val d'Argent de Sainte-Marie-aux-Mines à compter du 1^{er} mars 2020 **13**

Arrêté n°2020/0666 du 6 février 2020 relatif aux tarifs journaliers de prestations applicables au Centre de soins de suite et de réadaptation MGEN Trois Epis à compter du 1^{er} mars 2020 **15**

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse:

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>
publication: pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr

Arrêté n°2020/0676 du 7 février 2020 relatif aux tarifs journaliers de prestations applicables aux Hôpitaux civils de Colmar à compter du 1^{er} mars 2020 **17**

Arrêté n°2020/0677 du 10 février 2020 relatif aux tarifs journaliers de prestations applicables au Pôle gérontologique Saint-Damien à compter du 1^{er} mars 2020 **19**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté du 6 février 2020 portant attribution de l'honorariat à un ancien lieutenant de l'ouveterie **21**

Arrêté du 7 février 2020 portant composition de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du Haut-Rhin **22**

Arrêté n°2020-980 du 10 février 2020 portant autorisation de défrichement d'une parcelle boisée sise à Munchhouse **25**

Arrêté n°2020-981 du 10 février 2020 portant autorisation de défrichement d'une parcelle boisée sise à Cernay **29**

Arrêté du 10 février 2020-0011-ER portant changement de statut juridique et renouvellement de l'autorisation d'exploiter l'auto-école DENISE à Ensisheim **32**

Arrêté du 10 février 2020-0012-ER portant changement de statut juridique et renouvellement de l'autorisation d'exploiter l'auto-école DENISE à Bollwiller **34**

Arrêté du 10 février 2020-0013-ER portant changement de statut et renouvellement de l'autorisation d'exploiter l'auto-école DENISE à Fessenheim **36**

Arrêté du 12 février 2020-0013-ER portant renouvellement de l'autorisation d'exploiter et suppression de catégories AM-A1-A2-A de l'auto-école « UP&GO » à Hachimette-Lapoutroie **38**

Récépissé du 11 février 2020 de dépôt de dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau concernant :

- CITIVIA - Réalisation d'un piézomètre sur la commune de Mulhouse **40**

Récépissé du 10 février 2020 de dépôt concernant le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau :

- Foncière Hugues Aurèle - Rejet des eaux pluviales du lotissement Impasse du Soleil sur la commune de Zillisheim **44**

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU GRAND EST

Arrêté du 13 février 2020 portant reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production à la Société Coopérative Alsacienne de Travaux Publics (SCATP) à Blotzheim **47**

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DU GRAND EST

Arrêté du 10 février 2020 portant dérogation à l'interdiction de destruction d'un site de reproduction d'espèces protégées de cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) **49**

HÔPITAUX

Décision du 3 février 2020 portant délégation de signature aux Hôpitaux Civils de COLMAR, du Centre Hospitalier de Guebwiller et de Munster **61**

VOIES NAVIGABLES FRANCE

Arrêté du 7 février 2020 portant autorisation de naviguer en aviron sur le Rhin navigable et le Grand Canal d'Alsace **70**

Arrêté du 7 février 2020 autorisant l'organisation d'un concours de pêche et portant sur des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation **72**

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN

Arrêté du n°2020/G-32 du 11 février 2020 établissant la liste des candidats admis à se présenter à l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe – session 2020 **74**

Arrêté n°2020-G/n°26 du 6 février 2020 portant composition de la commission administrative paritaire de catégorie C **75**

Arrêté n°2020-G/n°27 du 6 février 2020 portant composition de la commission consultative paritaire de catégorie C **78**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

**N°9 spécial
du 17 février 2020**



S o m m a i r e

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté BDSC-2020-48-01 du 17 février 2020 portant création d'une zone d'interdiction temporaire de survol (ZIT) **2**

Arrêté BDSC-2020-048-02 du 17 février 2020 portant interdiction de manifester le 18 février 2020 dans certains secteurs de Mulhouse et de Saint-Louis **6**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°10 du 21 février 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Direction des moyens et de la coordination (DMC)

Arrêté du 17 février 2020 portant déclassement du domaine public de l'État l'immeuble référencé en vue de son aliénation - section 35 n°302 (15 ares) et n° 303 (13,79 ares) et section AA n° 86 (1,21 ares) sis 10 rue du Pont d'Aspach à Burnhaupt-le-Haut **4**

Arrêté du 19 février 2020 portant délégation de signature à M. Antoine Deberdt, directeur de la réglementation de la préfecture du Haut-Rhin **6**

Direction de la réglementation (DR)

Arrêté du 18 février 2020 portant modification des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de Rimbach-Zell **18**

Direction des relations avec les collectivités locales (DRCL)

Arrêté du 13 février 2020 portant dissolution du syndicat intercommunal des affaires culturelles du canton d'Ensisheim **20**

Arrêté du 13 février 2020 portant modification des statuts du syndicat de communes de l'Île Napoléon (SCIN) en vigueur à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux **21**

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Arrêté ARS/DT Haut-Rhin n°2019/3854 du 13 décembre 2019 portant modification de la composition nominative du comité départemental de l'aide médicale urgente de la permanence des soins et des transports sanitaires du Haut-Rhin (CODAMUPS-TS 68) **31**

Arrêté n°2020/0718 du 13 février 2020 relatif aux tarifs journaliers de prestations concernant le centre départemental de repos et de soins de Colmar **40**

Arrêté n°2020/0720 du 14 février 2020 relatif aux tarifs journaliers de prestations concernant le centre hospitalier de Pfaffstätt **42**

Arrêté n°2020/0769 du 17 février 2020 relatif aux tarifs journaliers de prestations concernant le centre hospitalier de Rouffach **44**

Arrêté n°2020/0770 du 17 février 2020 relatif aux tarifs journaliers de prestations concernant le centre de réadaptation de Mulhouse **46**

Arrêté ARS/DT Haut-Rhin n°2020/0768 du 14 février 2020 portant attribution de nouvelles autorisations de mise en service de véhicules affectés aux transports sanitaires applicables au département du Haut-Rhin **48**

Arrêté ARS/DT Haut-Rhin n°2020/0739 du 14 février 2020 fixant le tableau de garde départementale des ambulanciers pour le mois de mars 2020 **51**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Avis du 5 février 2020 rendu par la commission de sélection d'appel à projets social ÉTAT du 4 février 2020 concernant la mise en œuvre du programme de réinstallation de réfugiés **62**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté du 4 février 2020 de fermeture exceptionnelle au public de l'ensemble des services de la direction départementale des finances publiques du Haut-Rhin les 22 mai et 13 juillet 2020 **63**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté du 6 février 2020 portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées situées sur le territoire de Dannemarie et concernées par l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier **64**

Arrêté n°2020-982 du 13 février 2020 prescrivant l'organisation de chasses particulières sur le territoire de la commune de Biltzheim (site de l'anneau du Rhin et zone non chassée) **67**

Arrêté du 14 février 2020-0015-ER portant renouvellement de l'autorisation d'exploiter, suppression de catégories C1-C1E et extension de formation A1 de l'auto-école « ESCA » à Guebwiller **70**

Arrêté du 14 février 2020-0016-ER portant renouvellement de l'autorisation d'exploiter, suppression de catégories C1-C1E et extension de formation A1 de l'auto-école « ESCA » à Rouffach **72**
 Arrêté du 14 février 2020-0017-ER portant renouvellement de l'autorisation d'exploiter, suppression de catégories C1-C1E et extension de formation A1 de l'auto-école « ESCA » à Oberhergheim **74**

Arrêté du 14 février 2020-0018-ER portant renouvellement de l'autorisation d'exploiter, suppression de catégories C1-C1E et extension de formation A1 de l'auto-école « ESCA » à Soultzmatt **76**

Récépissé de dépôt du 13 février portant sur le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau concernant le Syndicat Mixte Sundgau Oriental - Transformation d'un seuil en rampe sur le Saunrunz sur la commune de SIERENTZ **78**

Arrêté du 19 février 2020 portant agrément du président et du trésorier de l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Kembs **82**

Arrêté du 13 février 2020-0019-BPR portant abrogation de l'arrêté du 11 avril 2008 portant création d'un plan de prévention du risque naturel prévisible inondation pour la commune de Wickerschwihr **84**

Arrêté préfectoral n°2020-983 du 20 février 2020 prescrivant l'organisation de battues sur le territoire des communes des groupements d'intérêt cynégétique n°14, 15 et 16 **86**

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Arrêté n°2020/23 du 3 février 2020 portant subdélégation de signature à M. Emmanuel Girod, responsable de l'unité départementale du Haut-Rhin de la Direccte Grand Est (compétences générales) **89**

Arrêté n°2020/24 du 3 février 2020 portant subdélégation de signature à M. Emmanuel Girod, responsable de l'unité départementale du Haut-Rhin de la Direccte Grand Est en matière d'ordonnancement secondaire **91**

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES EST

Arrêté n°2020/DIR Est/SPR/CGP/68/A36/02 du 17 février 2020 portant déclassement de délaisés routiers de l'autoroute A36 sur les bans communaux de Lutterbach, Pfastatt et Mulhouse **93**

EHPAD

EHPAD de Wintzenheim

Décision n°2020/17 du 1^{er} janvier 2020 portant délégation de signature **95**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°11 du 27 février 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Communication de la liste des candidats reçus à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) 3

Direction de la réglementation (DR)

Arrêté du 14 février 2020 instituant des commissions de propagande à l'occasion des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 4

Arrêté n°2020-057 du 26 février 2020 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement secondaire, situé à Sultz (4 rue de Raedersheim) relevant de la société dénommée « Pompes Funèbres Alain Hoffarth » 8

Décision n°2019-07 du 13 février 2020 portant sur une demande d'autorisation d'exploitation commerciale – LIDL à Munster 10

Avis n°2019-08 du 13 février 2020 portant sur une demande d'autorisation d'exploitation commerciale – ALDI à Niederhergheim 14

.../...

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse:

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>
publication: pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté du 13 février 2020 portant sur le régime d'ouverture au public des unités territoriales de la direction générale des finances publiques (DDFIP) du Haut-Rhin, à compter du 15 février 2020 **18**

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Arrêté modificatif du 24 février 2020 fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département du Haut-Rhin **22**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté n°2020-984 du 24 février 2020 prescrivant l'organisation de chasses particulières sur le territoire des communes des groupements d'intérêt cynégétique n°13 et 17 **24**

Arrêté n°2020-985 du 24 février 2020 prescrivant l'organisation de battues sur le territoire des communes des groupements d'intérêt cynégétique n°1, 5 et 6 **27**

Arrêté n°2020-986 du 25 février 2020 portant nomination des organisations représentatives des communes au titre de l'article R.425-6 du code de l'environnement **36**

Arrêté du 24 février 2020-0020-ER portant cessation d'exploitation de l'auto-école MEYER à Ferrette **38**

Arrêté du 24 février 2020-0021-ER portant autorisation d'exploiter l'auto-école MEYER à Ferrette **40**

Arrêté du 26 février 2020-0022-GES portant approbation du document d'orientation du système de gestion de la sécurité (SGS) de la station du Schlumpf (Haut-Rhin) **42**

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND-EST

Décision n°CANA-20;003 du 13 février 2020 autorisant l'arrêt définitif d'exploitation de la canalisation de transport de gaz de longueur 984 mètres intitulée DN80 Sausheim (ex. Branch CI) Branchement « Dollfus-Noack » implantée sur la commune de Sausheim **44**

Décision n°CANA-20;005 du 13 février 2020 autorisant l'arrêt définitif d'exploitation de la canalisation de transport de gaz intitulée DN50-1982-Merxheim – Merxheim (aval CI Reynolds) à Merxheim **47**

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN

Arrêté n°2020/G-33 établissant la liste d'aptitude du concours de rédacteur territorial – session 2019 **50**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°12 spécial vidéoprotection du 28 février 2020



Sommaire

=

PRÉFECTURE

Cabinet

Bureau de la sécurité intérieure

Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à ADA LOCATION – 32 rue Paul Cézanne à Mulhouse	9
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à ADN DES SAVEURS 2 à Brunstatt-Didenheim	11
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à ANDREUCCI à Mulhouse	13
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à l'Association APPUIS à Mulhouse	15
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à ATHLETIS MULHOUSE à Mulhouse	17
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à AUCHAN SUPERMARCHÉ à Saint-Amarin	19
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection AUX SAVEURS DE THURTAL à Bitschwiller les Thann	21

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse:

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>
publication: pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr

Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à BASIC FIT II à Illzach	23
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à BASIC FIT II à Kingersheim	25
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à BOULANGER SA à Wittenheim	27
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la BOULANGERIE STÉPHANE DORNACH à Mulhouse	29
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à BURGHART SPETTEL à MITTELWIHR	31
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la SAS CHAPE-ISOL à Cernay	33
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection au CIC – mobilbanque à Cernay	35
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE THANN-CERNAY à Cernay	37
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection au CRÉDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES à Mulhouse	39
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection au CRÉDIT MUTUEL à Kingersheim	41
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la SASU ATLIS – CROQUE O D'ILL à Altkirch	44
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à DIAMOND BOWL à Saint-Louis	46
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à E-GARETTE à Horbourg-Wihr	48
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à E-GARETTE à Mulhouse	50
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à l'EHPAD JEAN MONNET à Village Neuf	52
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à ENGELMANN SARL – ENGEL'S COFFEE et MAMMA MOZZA à Mulhouse	54
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à FAIRPLAY à Mulhouse	57
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la commune de Fessenheim	59
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la FNAC-périmètre du 1 Grand'Rue à Colmar	62
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à FRONTIERE AUTOMOBILE à Wittenheim	65
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection au GARAGE EUROPE AUTOS à Bergholtz	67
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection au GARAGE GEITNER SAS à Brunstatt-Didenheim	69

Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la SAS LA PETITE REINE – GIANT STORE à Sausheim	71
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à l'HOPITAL CIVIL DE NEUF-BRISACH à Neuf-Brisach	73
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à l'HOPITAL INTERCOMMUNAL ENSISHEIM NEUF-BRISACH à ENSISHEIM	76
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à l'HOPITAL DE MUNSTER-HASLACH – HÔPITAL LOEWEL MUNSTER à Munster	79
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à KDS MOTO-CULTURE à Husseren-Wesserling	82
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à KL STUDIO LOGISTIQUES à Soultz	84
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à LE MAGASIN BIO – LA VIE CLAIRE à Cernay	86
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à LE CRÉDIT LYONNAIS – LCL à Colmar	88
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à 2FMS – LE MANNALA PILS à Colmar	90
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à NEOLIA à MULHOUSE	92
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à NORMA à Illzach	94
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à l'OPH M2A HABITAT à Mulhouse	96
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à l'OPH M2A HABITAT – 6 rue de Kaysersberg à Mulhouse	98
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à l'OPH M2A HABITAT 26 rue de la Martre à Mulhouse	100
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à l'OPH M2A HABITAT -16 rue Saint Michel à Mulhouse	102
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la PHARMACIE DE L'ÎLE NAPOLEON à Rixheim	104
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à SARL D'BRENDELSTUB à Riquewihr	106
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à SARL KEVIN LOMBARD à Wittenheim	108
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la SASU LE PETIT MARCHÉ – L'ORIENT EXPRESS à Mulhouse	110
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à SC2 – SELF'COIFF à Colmar	113
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la SCI PAT à Wittelsheim	115
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la SCI TROIS S à Turckheim	117

Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à SERVICES AUTOS 68 à Dannemarie	119
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à BAYARD HENRIETTE SASU – SIMONE PERELE PARIS à Mulhouse	121
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la SARL SLK - SUSHI'S à Colmar	123
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection au TABAC CHEZ REMI à Ribeauvillé	125
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection au TABAC DE DORNACH à Mulhouse	127
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection au TABAC JOURNAUX JACQUOT à Sainte Croix Aux Mines	129
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection au TABAC KLEIN à Burnhaupt Le Bas	131
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection au TABAC LE VALNOR à Pfastatt	133
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à VALORA SCHWEIZ AG – K KIOSK – Euroairport Bâle/Mulhouse à Saint-Louis	135
Arrêté du 20 février 2020 autorisant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à WINTZEDIS SAS – E.LECLERC WINTZENHEIM à Logelbach-Wintzenheim	137
Arrêté du 20 février 2020 portant modification d'un dispositif de vidéoprotection pour la commune de Saint-Louis	139
Arrêté du 20 février 2020 portant modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la commune de Bartenheim	145
Arrêté du 20 février 2020 portant modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au CRÉDIT MUTUEL à Mulhouse	148
Arrêté du 20 février 20 portant modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au CRÉDIT MUTUEL à Soultzmatt	151
Arrêté du 20 février 2020 portant modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la commune de Rosenau	154
Arrêté du 20 février 2020 portant modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE FOLGENSBURG à Folgensbourg	157
Arrêté du 20 février 2020 portant modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de videoprotection à la commune de Sierentz	160
Arrêté du 20 février 2020 portant modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de videoprotection à la commune de Tagolsheim	163
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à AD PL KOPP à Illzach	166
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à l'ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ – HÔPITAL SAINT-VINCENT/RÉSIDENCE SAINT-NICOLAS à Oderen	169
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à AKWALUX à Rixheim	172

Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la BIJOUTERIE HEYER à Altkirch	175
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la SARL GOLFATIS – BOUTIQUE BIRDIE à Colmar	178
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la BOULANGERIE PASCAL à Ensisheim	181
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au CABINET DENTAIRE BARTHELEMY Hervé à Colmar	184
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la CAVE VINICOLE D'INGERSHEIM à Ingersheim	187
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au CRÉDIT MUTUEL -CMPS à Colmar	190
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au CRÉDIT MUTUEL à Brunstatt-Didenheim	193
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au CRÉDIT MUTUEL à MORSCHWILLER LE BAS	196
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au SMICTOM D'ALSACE CENTRALE – DECHETERIE DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES à Sainte Marie Aux Mines	199
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à DIAVERUM MULHOUSE à Mulhouse	202
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à E-GARETTE 1 rue du Ladhof à Colmar	205
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à E-GARETTE 32 avenue de la République à Colmar	208
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la SARL EQUIP'RAID à Mulhouse	211
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la SARL ESPRIT CHAUFFAGE à Oberhergheim	214
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au GARAGE GEITNER SAS à Brunstatt-Didenheim	217
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à ITAL'CASH SARL – ITAL'GOURMET à Kingersheim	220
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la SARL MTZ – L'AUDACE à Mulhouse	223
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au LIDL à Colmar	226
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au LIDL à Hégenheim	229
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au LIDL à Riedisheim	232
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au LIDL à Vieux-Thann	235
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au LIDL à Volgelsheim	238

Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à MARIONNAUD à Illzach	241
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à MARIONNAUD à Mulhouse	244
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à MARIONNAUD à Saint-Louis	247
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à MATY à Colmar	250
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à MV ENGAGEMENTS – GÉNÉRAL STORE à Mulhouse	253
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la SELARL PHARMACIE DE LA VALLEE DE L'ILL à Hirsingue	256
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la PHARMACIE DE RUELISHEIM à Ruelisheim	259
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la PHARMACIE DU MARCHE à Cernay	262
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la PHARMACIE DU NORDFELD à Mulhouse	265
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la PHARMACIE D'INGERSHEIM à Ingersheim	268
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à SATORIZ MULHOUSE SARL à Wittenheim	271
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à STIHLE FRERES à Wihr au Val	274
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au TABAC LES GENETS à Wittelsheim	277
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à VITA IMPEX SAS à Kingsheim	280
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à WILLY LEISSNER à Colmar	283
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à l'ASSOCIATION OELENBERG à Reiningue	286
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la BOULANGERIE PÂTISSERIE GREACKER à Fessenheim	289
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au CRÉDIT MUTUEL à BALSCHWILLER	292
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification d'un dispositif de vidéoprotection au CREDIT MUTUEL à Dannemarie	295
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au CRÉDIT MUTUEL à Hagenthal le Bas	298
Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au CRÉDIT MUTUEL à MASEVAUX-NIEDERBRUCK	301

- Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au CRÉDIT MUTUEL à 12 rue de Brunstatt à Mulhouse **304**
- Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au CRÉDIT MUTUEL 76 rue de Soultz à Mulhouse **307**
- Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au CRÉDIT MUTUEL à Wettolsheim **310**
- Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au CRÉDIT MUTUEL à Wittenheim **313**
- Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à E-GARETTE à Saint-Louis **316**
- Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au GARAGE VALDAN à Wittelsheim **319**
- Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à RÉSIDE ÉTUDES SENIORS VOGELSHEIM – GIRANDIERE DES BORDS DU RHIN à Volgselsheim **322**
- Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la SAS WALDIJO – INTERMARCHE à Waldighoffen **325**
- Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à LA POSTE à Altkirch **328**
- Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la commune de Lutterbach **331**
- Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à METALIFER GDE GROUPE ECORE – FISCHBACH GDE GROUPE ECORE - Saint-Louis **334**
- Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à l'OPH M2A HABITAT à Mulhouse **337**
- Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à BECKERT EURL – OPTIC 2000 à Colmar **340**
- Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à VOGOPTIC EURL – OPTIC 2000 à Volgselsheim **343**
- Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à ORCHESTRA à Wittenheim **346**
- Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la PHARMACIE BANON à Masevaux-Niederbruck **349**
- Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la PHARMACIE DES PERLES DU VIGNOBLES à Riquewihr **352**
- Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la SELARL PHARMACIE SAINT-JOSEPH à BLOTZHEIM **355**
- Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la SNC L'HOSTE PARDINI – TABAC NEPPERT à Mulhouse **358**

Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à la société des transports urbains de Colmar et environs – STUCE à Colmar **361**

Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection embarqué dans les bus de la société des transports urbains de Colmar et environs – STUCE à Colmar **364**

Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à STUDIO DANSE à Colmar **367**

Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au TABAC PRESSE LOTO LACH à Oberhergheim **370**

Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement et modification de l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéoprotection au TABAC-LOTO DU PARADIS à Cernay **373**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°13 du 03 mars 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté N° BDSC-2020-10-01 du 3 mars 2020 portant interdiction des rassemblements dans le département du Haut-Rhin

2

PRÉFECTURE
CABINET DU PRÉFET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DES SÉCURITÉS ET DE LA PROTECTION CIVILE
BUREAU DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ CIVILE
PÔLE DÉFENSE ET SÉCURITÉ

ARRÊTÉ BDSC-2020-10-01 du 3 mars 2020

portant interdiction des rassemblements dans le département du Haut-Rhin

Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- VU la constitution du 4 octobre 1958 ;
- VU la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et notamment les articles 10 et 11 ;
- VU le code civil ;
- VU le code pénal ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Laurent TOUVET, préfet du Haut-Rhin ;
- VU l'urgence ;

CONSIDÉRANT le caractère actif de la propagation du virus SARS-COV-2 sur le territoire national et les risques que la contraction de la maladie COVID-19 pose pour la santé publique ;

CONSIDÉRANT l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;

CONSIDÉRANT que, dans sa déclaration du 29 février 2020, le ministre des solidarités et de la santé a annoncé le passage en niveau 2 de la stratégie d'endiguement du virus SARS-COV-2 ;

CONSIDÉRANT l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tous comportements de nature à augmenter ou favoriser les risques de contagion ;

CONSIDÉRANT que les mesures de confinement ne sauraient, à elles seules, suffire à endiguer la propagation du virus compte tenu de la durée de la période d'incubation au cours de laquelle la personne porteuse du virus n'en présente aucun des symptômes ;

.../...

CONSIDÉRANT ainsi que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population ;

CONSIDÉRANT que la durée maximale d'incubation du virus est estimée à 14 jours ;

CONSIDÉRANT que les grandes manifestations publiques et activités collectives constituent des occasions particulièrement favorables à la transmission rapide, simultanée et à grande échelle du virus ;

CONSIDÉRANT que le virus précité affecte avec une sensibilité particulière le département du Haut-Rhin, dans la mesure où plusieurs cas ont été confirmés chez les habitants des communes de Bernwiller et d'Hésingue ;

SUR proposition de monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les rassemblements collectifs, de quelque nature que ce soit, sont interdits dans les communes de Bernwiller et de Hésingue à compter du mardi 3 mars 2020 et jusqu'au mardi 17 mars 2020 inclus.

Article 2 : L'activité normale des commerces, entreprises, restaurants et bars n'est pas concernée par cette interdiction.

Article 3 : Les transports publics ne sont pas concernés par cette interdiction.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté est passible de sanctions prévues par le code pénal.

Article 5 : Les sous-préfets, le colonel commandant le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin, le directeur départemental de la sécurité publique et les maires du Haut-Rhin, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Colmar, le 3 mars 2020

Le préfet

Signé

Laurent TOUVET

Délais et voies de recours

1- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit :

par recours gracieux auprès de mes services à l'adresse suivante : M. le Préfet du Haut-Rhin - Cabinet/BDSC - 7, rue Bruat, BP 10489 68020 COLMAR CEDEX.

par recours hiérarchique auprès de : Ministre de l'Intérieur - Direction des Libertés Publiques et des Affaires juridiques - Place Beauvau - 75800 PARIS.

Le recours gracieux ou hiérarchique doit être adressé par écrit, être motivé en expliquant les raisons de droit et les faits qui conduisent à l'effectuer. Une copie de l'arrêté contesté et des pièces nécessaires à le faire réviser doivent y être joints.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application du présent arrêté.

En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

2- Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le Tribunal Administratif - 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 STRASBOURG CEDEX.

Le recours contentieux ne suspend pas l'application du présent arrêté. Il doit être enregistré au greffe du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant la date de publication du présent arrêté (ou bien dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration suite à une demande de recours administratif, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°14 du 4 mars 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté BDSC-2020-64-01 du 4 mars 2020 portant fermeture d'établissements scolaires dans certaines communes du département du Haut-Rhin

2

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse:

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>

publication: pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°15 du 5 mars 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté BDSC-2020-65-01 du 5 mars 2020 portant interdiction des rassemblements dans la commune de Rustenhart

2

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse:

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>

publication: pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°16 du 5 mars 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté BDSC-2020-65-02 du 5 mars 2020 portant interdiction de rassemblements dans l'enceinte de l'église évangélique « La porte ouverte chrétienne » 62 rue de Kingersheim à 68200 Mulhouse

2

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse:

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>

publication: pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°17 du 6 mars 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté du 3 janvier 2020 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2020 **4**

Arrêté du 22 janvier 2020 accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2020 **25**

Arrêté du 21 février 2020 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale et complémentaire à la promotion du 1^{er} janvier 2020 **28**

Arrêté du 4 mars 2020 portant renouvellement de l'homologation d'un circuit de motocross à Artzenheim **47**

Direction de la réglementation (DR)

Commission départemental d'aménagement commercial (CDAC)

Ordre du jour du 16 mars 2020 **50**

Arrêtés du 24 février 2020 :

- portant modification d'équipement du passage à niveau n° 4 situé à BANTZENHEIM, sur la ligne MULHOUSE-VILLE à CHALAMPÉ **51**

- portant modification d'équipement du passage à niveau n° 10 situé à ILLFURTH, sur la ligne PARIS-EST à Mulhouse-Ville **54**
- portant modification d'équipement des passages à niveau n° 39 situé à MUNSTER et n° 52 situé à BREITENBACH, sur la ligne COLMAR à METZERAL **57**

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Arrêté n°2020/0830 du 20 février 2020 relatif aux tarifs journaliers de prestations concernant le centre départemental de repos et de soins de Colmar à compter du 1^{er} mars 2020 **61**

Arrêté n°2020/0836 du 21 février 2020 relatif aux tarifs journaliers de prestations applicables à l'Hôpital Local de Ribeauvillé à compter du 1^{er} mars 2020 **63**

Arrêté n°2020/838 du 21 février 2020 relatifs aux tarifs journaliers de prestations applicables à l'Hôpital intercommunal Ensisheim-Neuf-Brisach **65**

Arrêté n°2020-0837 du 21 février 2020 relatif aux tarifs journaliers de prestations applicable à l'Hôpital Saint Vincent d'Oderen à compter du 1^{er} mars 2020 **67**

Décisions tarifaires 2020 portant fixation de la dotation globalisée commune prévue au CPOM des établissements suivants :

- EHPAD Père FALLER – BELLEMAGNY **69**

- Centre de Formation Professionnelle du Centre de rééducation professionnelle A.CAMUS MULHOUSE **71**

Décision tarifaire 2020 portant fixation du forfait soins 2020

- EHPAD de SAINT-LOUIS **73**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Récépissés de dépôt concernant les dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau :

- Société LUTZ - Réhausse d'un mur de rive en béton sur la commune de DURLINSDORF **75**
- Madame Evelyne HAZE - Protection de berge par enrochement (modification du profil en travers) sur la commune de DURLINSDORF **78**
- Monsieur Loïs TUCCINARDI - Vidage partiel de l'étang sur la commune de MOOSCH **82**
- Conseil départemental du Haut-Rhin - Réparation d'un pont sur la commune de WILDENSTEIN **86**

Arrêté n°01-BPLH du 28 février 2020 relatif au prélèvement fiscal concernant la commune de Brunstatt-Didenheim **90**

Arrêté n°02-BPLH du 28 février 2020 relatif au prélèvement fiscal concernant la commune d'Ingersheim **92**

Arrêté n°03-BPLH du 28 février 2020 relatif au prélèvement fiscal concernant la commune de Morschwiller-Le-Bas	94
Arrêté n°04-BPLH du 28 février 2020 relatif au prélèvement fiscal concernant la commune de Richwiller	96
Arrêté n°05-BPLH du 28 février 2020 relatif au prélèvement fiscal concernant la commune de Rixheim	98
Arrêté n°06-BPLH du 28 février 2020 relatif au prélèvement fiscal concernant la commune de Village-Neuf	100
Arrêté du 2 mars 2020 portant composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites et de ses formations spécialisées (CDNPS)	102
Arrêté n°2020-987 du 5 mars 2020 prescrivant l'organisation de chasses particulières sur le territoire de la commune de Biltzheim (site de l'anneau du Rhin et zone non chassée)	105
Arrêté du 2 mars 2020-0023-TRA relatif aux zones blanches de couverture radiophonique	108

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES EST

Arrêté du n°2020/DIR EST/SPR/CGP/68/A36/02 du 17 février 2020 portant déclassement de délaissés routiers de l'autoroute A36 sur les bans communaux de Lutterbach, Pfastatt et Mulhouse	111
--	------------

HÔPITAUX

Avis du 26 février 2020 portant recrutement sans concours	113
Note d'information du 28 février 2020 relative au concours externe sur titres d'assistant médico-administratif 1 ^{er} grade branche « assistance de régulation médicale	114
Note d'information du 28 février 2020 relative au concours professionnel sur titres de cadre supérieur de santé paramédical	115



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU HAUT-RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°18 du 06 mars 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté N° BDSC-2020-66-01 du 6 mars 2020 portant fermeture des garderies, crèches, périscolaires, écoles maternelles, écoles primaires, collèges et lycées dans certaines communes du département du Haut-Rhin et son annexe

Arrêté N° BDSC-2020-66-02 du 6 mars 2020 portant interdiction des épreuves et manifestations sportives dans le département du Haut-Rhin

Arrêté N° BDSC-2020-66-03 du 6 mars 2020 portant restriction du droit de visite aux patients et personnes hébergées dans les établissements de santé et certaines catégories d'établissements sociaux et médico-sociaux du département du Haut-Rhin

Arrêté N° BDSC-2020-66-04 du 6 mars 2020 portant interdiction des rassemblements dans le département du Haut-Rhin

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse:

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>
publication: pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°19 du 07 mars 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté N° BDSC-2020-66-10 du 7 mars 2020 portant fermeture des établissements d'enseignement du premier et du second degré, des accueils périscolaires, des établissements d'accueil non permanent d'enfants et des centres de formation d'apprentis de l'ensemble du département du Haut-Rhin

PRÉFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE
CABINET DU PRÉFET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DES SÉCURITÉS ET DE LA PROTECTION CIVILE
BUREAU DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ CIVILE
PÔLE DÉFENSE ET SÉCURITÉ

ARRÊTÉ BDSC-2020-66-10 du 7 mars 2020

**portant fermeture des établissements d'enseignement du premier et du second degré,
des accueils périscolaires, des établissements d'accueil non permanent d'enfants
et des centres de formation d'apprentis
de l'ensemble du département du Haut-Rhin**

**Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- VU la Constitution du 4 octobre 1958 ;
- VU le code pénal ;
- VU le code de l'éducation ;
- VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.3131-1 et R.2324-17 ;
- VU le code du travail, notamment ses articles L.6211-1 et suivants ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 11 ;
- VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Laurent TOUVET, préfet du Haut-Rhin ;
- VU la déclaration de l'Organisation mondiale de la santé du 30 janvier 2020 relative à l'émergence du COVID-19 ;
- VU l'arrêté du ministre des solidarités et de la santé du 4 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;
- VU l'instruction ministérielle du 27 février 2020 précisant la conduite à tenir face à des cas groupés de coronavirus COVID-19 sur le territoire national ;
- VU l'urgence ;

CONSIDÉRANT le caractère actif de la propagation du virus SARS-COV-2 sur le territoire national et les risques que la contraction de la maladie COVID-19 pose pour la santé publique ;

.../...

CONSIDÉRANT l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;

CONSIDÉRANT que, dans sa déclaration du 29 février 2020, le ministre des solidarités et de la santé a annoncé le passage en niveau 2 de la stratégie d'endiguement du virus SARS-COV-2 ; qu'il a prescrit, par arrêté du 4 mars 2020, l'interdiction de tous les rassemblements mettant en présence simultanée plus de 5000 personnes en milieu clos, et habilité les préfets de département à interdire ou restreindre les autres rassemblements lorsque les circonstances locales l'exigent ;

CONSIDÉRANT l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tous comportements de nature à augmenter ou favoriser les risques de contagion ;

CONSIDÉRANT que les mesures de confinement ne sauraient, à elles seules, suffire à endiguer la propagation du virus compte tenu de la durée de la période d'incubation au cours de laquelle la personne porteuse du virus n'en présente aucun des symptômes ; que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population ; que la durée maximale d'incubation du virus est estimée à 14 jours ;

CONSIDÉRANT que les établissements scolaires et périscolaires et l'ensemble des établissements accueillant des enfants et adolescents, par la nature des activités qui s'y déroulent, sont des lieux particulièrement favorables à la transmission rapide, simultanée et à grande échelle du virus ; que si les mineurs échappent actuellement aux formes les plus graves de la maladie, ils en sont cependant des vecteurs significatifs ; qu'en particulier, ils ne présentant pas toujours les symptômes de la maladie alors même qu'ils l'ont contractée ; qu'en outre les mineurs sont moins disciplinés dans l'application des règles d'hygiène et moins capables de respecter l'ensemble des consignes et des gestes barrières indispensables au ralentissement de la diffusion du virus ;

CONSIDÉRANT que le virus précité affecte avec une sensibilité particulière le département du Haut-Rhin ; le nombre de cas est passé de 10 le 4 mars au matin à 108 le 7 mars au matin ; que ce nombre est très probablement inférieur au nombre de malades dans le Haut-Rhin, dès lors que l'Agence régionale de santé et le SAMU du Haut-Rhin n'ont plus les moyens matériels d'effectuer des tests sur toutes les personnes ressentant des symptômes de maladie ou ayant été en contact avec des malades avérés ;

CONSIDÉRANT que la dispersion des malades avérés et des cas fortement suspects de l'être s'étend rapidement dans le département, dès lors que le foyer d'origine de la transmission est un rassemblement culturel tenu à Mulhouse du 17 au 21 février 2020 où étaient réunies 2000 personnes dont 300 enfants, en provenance de nombreuses localités du département et même au-delà ; qu'en particulier l'analyse des lieux de scolarisation des enfants participant à cette réunion culturelle dont les noms sont connus, montre une répartition dispersée sur une grande moitié sud du département ; qu'en outre des cas avérés ou probables d'enfants ou membres de la communauté éducative atteints par le COVID-19 sont signalés dans de nombreux établissements d'enseignement du département ; que dès lors seule une fermeture de l'ensemble des établissements d'enseignement du premier et du second degré, y compris agricole, des accueils périscolaires, des établissements d'accueil des jeunes enfants et des centres de formation d'apprentis situés dans le département présente encore des chances de prévenir sa diffusion à un nombre beaucoup plus élevé de personnes ; que cette fermeture couvre une période de deux semaines ;

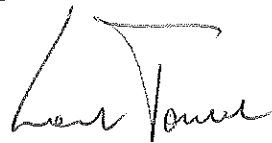
SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin ;

ARRÊTE :

- Article 1^{er}** : Les établissements d'enseignement du premier et du second degré, y compris agricole, les accueils périscolaires, les établissements d'accueil non permanent d'enfants au sens de l'article R.2324-17 du code de la santé publique et les centres de formation d'apprentis sont fermés à compter du lundi 9 mars 2020 jusqu'au dimanche 22 mars 2020 inclus.
- Article 2** : Toutefois cette interdiction n'est pas applicable aux classes préparatoires aux grandes écoles, aux brevets de technicien supérieur et aux groupements d'établissements régis par l'article L.423-1 du code de l'éducation, alors même qu'ils sont organisés dans un établissement d'enseignement secondaire.
- Article 3** : La fermeture des établissements n'interdit pas l'utilisation des locaux concernés à d'autres fins pendant cette période, notamment pour l'organisation et le déroulement des opérations électorales des 15 et 22 mars 2020.
- Article 4** : Toute infraction au présent arrêté est passible de sanctions prévues par le code pénal.
- Article 5** : Cet arrêté sera transmis aux procureurs de la République près les tribunaux judiciaires de Colmar et de Mulhouse.
- Article 6** : L'arrêté BDSC 2020-66-01 du 6 mars 2020 du préfet du Haut-Rhin est abrogé.
- Article 7** : Les sous-préfets, la rectrice de l'académie de Strasbourg, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale, le directeur départemental de la sécurité publique et les maires du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Colmar, le 7 mars 2020

Le préfet



Laurent TOUVET

Délais et voies de recours

- 1- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit :
- par recours gracieux auprès de mes services à l'adresse suivante : M. le Préfet du Haut-Rhin - Cabinet/BDSC - 7, rue Bruat, BP 10489 68020 COLMAR CEDEX.
 - par recours hiérarchique auprès de : Ministre de l'Intérieur - Direction des libertés publiques et des affaires juridiques - Place Beauvau - 75800 PARIS.

Le recours gracieux ou hiérarchique doit être adressé par écrit, être motivé en expliquant les raisons de droit et les faits qui conduisent à l'effectuer. Une copie de l'arrêté contesté et des pièces nécessaires à le faire réviser doivent y être joints.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application du présent arrêté.

En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

- 2- Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif - 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 STRASBOURG CEDEX.

Le recours contentieux ne suspend pas l'application du présent arrêté. Il doit être enregistré au greffe du tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant la date de publication du présent arrêté (ou bien dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration suite à une demande de recours administratif, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande).

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°20 du 12 mars 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Communication de la liste des admis au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) du 9 mars 2020 **4**

Arrêté du 11 mars 2020 accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2020 **5**

Secrétariat général

Direction des relations avec les collectivités locales (DRCL)

Arrêté du 10 mars 2020 portant nomination d'un régisseur d'État de recettes titulaire, d'un régisseur suppléant et des mandataires auprès de la police municipale de la commune de Colmar **106**

Arrêté du 12 mars 2020 portant modification du siège du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Balgau - Fessenheim - Nambshheim **109**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté du 2 mars 2020 portant modification des membres de la commission de médiation du département du Haut-Rhin **110**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté n°003/SCAU du 5 mars 2020 portant mise à jour du plan d'occupation des sols de la commune de Soppe-Le-Bas **112**

Arrêté n°004/SCAU du 5 mars 2020 portant mise à jour du plan local d'urbanisme de la commune de Fortschwihr **116**

Arrêté n°005/SCAU du 5 mars 2020 portant mise à jour du plan local d'urbanisme de la commune de Burnhaupt-Le-Haut **120**

Arrêté du 6 mars 2020 prescrivant l'organisation de chasses particulières sur le territoire de Andolsheim, Bischwihr, Colmar, Fortschwihr, Herrlisheim-près-colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Jepsheim, Muntzenheim, Niedermorschwihr, Porte du Ried (Holtzwihr et Riedwihr), Sainte-Croix-en-Plaine, Sundhoffen, Turckheim, Walbach, Wettolsheim, Wickerschwih, Wintzenheim et Zimmerbach **124**

Arrêté du 6 mars 2020 portant autorisation de capture et de transport de poissons à des fins scientifiques au personnel de l'office français de la biodiversité pour l'année 2020 **127**

Arrêté n°2020-988 du 9 mars 2020 prescrivant l'organisation de chasses particulières sur le territoire de la commune de Lutterbach **133**

Arrêté préfectoral n°2020-989 du 9 mars 2020 modifiant l'arrêté n°2020-975 du 22 janvier 2020 prescrivant l'organisation de battues et de chasses particulières sur le territoire des communes de Biesheim et Kunheim (zone au bord du Rhin et zone non chassée) **136**

Récépissé de dépôt du 9 mars 2020 concernant le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau :

- SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne - Pose d'un nouveau point de rejet sur l'Ill sur la commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM **139**

Décision du 18 février 2020 portant retrait d'agrément et de transparence à la GAEC Minery **143**

Arrêté n°2020-07-BPLH du 10 mars 2020 portant autorisation de démolir un chalet à Saint-Louis **145**

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST

Arrêté du 14 mars 2019 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport d'hydrocarbures situées sur le territoire du Haut-Rhin **147**

Arrêté portant dérogation à l'interdiction de destruction d'un site de reproduction d'espèces protégées d'hirondelles de fenêtre **150**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU HAUT-RHIN

Arrêté du 10 mars 2020 portant subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire délégué **160**

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté conjoint n°2020/0001 du 18 février 2020 portant nomination des membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées du Haut-Rhin (CDAPH) **162**

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES EST

Arrêté n°2020/DIR-Est/DIR/SG/BAJ/68-2 du 1^{er} mars 2020 portant subdélégation de signature concernant les pouvoirs de police dans le département du Haut-Rhin **167**

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN

Arrêté n°2020/G-38 du 10 mars 2020 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs de l'examen d'adjoint territorial d'animation principal de 2^e classe – session 2020 **173**

Arrêté n°2020/G-39 du 10 mars 2020 fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe – session 2020 **175**

Arrêté n°2020/G-40 du 10 mars 2020 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs du concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe – session 2020 **179**

Arrêté n°2020/G-41 du 10 mars 2020 portant ouverture du concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe – session 2020 **182**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU HAUT-RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°21 du 13 mars 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté N° BDSC-2020-73-01 du 13 mars 2020 portant adaptation ponctuelle des rassemblements dans le département du Haut-Rhin

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse:

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>
publication: pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE
CABINET DU PRÉFET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DES SÉCURITÉS ET DE LA PROTECTION CIVILE
BUREAU DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ CIVILE
PÔLE DÉFENSE ET SÉCURITÉ

ARRÊTÉ BDSC-22-301 du 13 mars 2020

portant adaptation ponctuelle à l'interdiction des rassemblements dans le département du Haut-Rhin

Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- VU la Constitution du 4 octobre 1958 ;
- VU le code civil ;
- VU le code pénal ;
- VU le code de la santé publique, notamment son article L 3131-1 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Laurent TOUVET, préfet du Haut-Rhin ;
- VU la déclaration de l'Organisation mondiale de la santé du 30 janvier 2020 relative à l'émergence du COVID-19 ;
- VU l'arrêté du ministre des solidarités et de la santé du 9 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19 ;
- VU l'arrêté n°BDSC-2020-66-04 du 6 mars 2020 portant interdiction des rassemblements dans le département du Haut-Rhin ;
- VU l'instruction ministérielle du 27 février 2020 précisant la conduite à tenir face à des cas groupés de coronavirus COVID-19 sur le territoire national ;
- VU l'urgence ;

CONSIDÉRANT le caractère actif de la propagation du virus SARS-COV-2 sur le territoire national et les risques que la contraction de la maladie COVID-19 pose pour la santé publique ;

CONSIDÉRANT l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;

.../...

CONSIDÉRANT que, dans sa déclaration du 29 février 2020, le ministre des solidarités et de la santé a annoncé le passage en niveau 2 de la stratégie d'endiguement du virus SARS-COV-2 ;

CONSIDÉRANT que par arrêté du 9 mars 2020 pris sur le fondement de l'article L 3131-1 du code de la santé publique, le ministre des solidarités et de la santé a interdit les rassemblements de plus de 1 000 personnes sur l'ensemble du territoire national jusqu'au 15 avril 2020 et a habilité les représentants de l'État dans les départements à interdire ou à restreindre, y compris par des mesures individuelles, les autres rassemblements lorsque les circonstances locales l'exigent ;

CONSIDÉRANT que par arrêté du 6 mars 2020 les rassemblements mettant en présence de manière simultanée plus de 50 personnes en milieu clos, de quelque nature que ce soit, sont interdits dans le département du Haut-Rhin jusqu'au 19 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion du premier tour des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, les opérations de dépouillement seront organisées dès la clôture du scrutin comme le prévoit l'article L. 65 du code électoral ; qu'à cette occasion le bureau désigne parmi les électeurs présents un certain nombre de scrutateurs ; qu'il est permis aux candidats ou listes en présence de désigner des scrutateurs ; que tout candidat ou représentant d'un candidat dûment désigné a le droit de contrôler toutes les opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de décompte des voix, dans tous les locaux où s'effectuent ces opérations en application de l'article L. 67 du même code ; que la publicité donnée au dépouillement et à la proclamation des résultats est une condition légale de la sincérité du scrutin ; que l'interdiction des rassemblements mettant en présence de manière simultanée plus de 50 personnes en milieu clos ne peut donc avoir pour effet d'empêcher les membres du bureau, les scrutateurs et les représentants des candidats ou des listes en présence de conduire ou de contrôler les opérations de dépouillement ou de proclamation des résultats ;

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Par dérogation à l'arrêté du 6 mars 2020 portant interdiction des rassemblements dans le département du Haut-Rhin, et lors des seules opérations de dépouillement et de proclamation des résultats du premier tour des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, les membres du bureau de vote, les scrutateurs et les représentants des candidats ou listes en présence dans l'enceinte des bureaux de vote n'entrent pas dans le plafond des 50 personnes autorisées par l'arrêté précité.

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté est passible de sanctions prévues par le code pénal.

Article 3 : Transmission en sera faite aux procureures de la République près les tribunaux judiciaires de Colmar et de Mulhouse.

Article 4 : Les sous-préfets, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale, le directeur départemental de la sécurité publique et les maires du Haut-Rhin, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Colmar, le 13 mars 2020

Le préfet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Touvet'. The signature is stylized with a large initial 'L' and a long horizontal stroke extending to the right.

Laurent TOUVET

Délais et voies de recours

- 1- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit :
- par recours gracieux auprès de mes services à l'adresse suivante : M. le Préfet du Haut-Rhin - Cabinet/BDSC - 7, rue Bruat, BP 10489 68020 COLMAR CEDEX.
- par recours hiérarchique auprès de : Ministre de l'Intérieur - Direction des Libertés Publiques et des Affaires juridiques - Place Beauvau - 75800 PARIS.

Le recours gracieux ou hiérarchique doit être adressé par écrit, être motivé en expliquant les raisons de droit et les faits qui conduisent à l'effectuer. Une copie de l'arrêté contesté et des pièces nécessaires à le faire réviser doivent y être joints.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application du présent arrêté.

En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

- 2- Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le Tribunal Administratif - 31, avenue de la Paix - BP 51038 67070 STRASBOURG CEDEX.

Le recours contentieux ne suspend pas l'application du présent arrêté. Il doit être enregistré au greffe du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant la date de publication du présent arrêté (ou bien dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration suite à une demande de recours administratif, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°22 du 19 mars 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté du 12 mars 2020 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2020 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif
Promotion du 1er janvier 2020 **3**

Communication de la liste des admis au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) du 7 mars 2020 **7**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté du 16 mars 2020 portant désignation des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la Commission Départementale de Réforme de la Fonction Publique Hospitalière **8**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté du 17 mars 2020 relatif au régime d'ouverture au public du service départemental de l'enregistrement (SDE) de Mulhouse, sis au 12 rue Coehorn 68100 MULHOUSE qui sera fermé au public, à titre exceptionnel, du 18 mars au 1er avril 2020 **13**

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse:

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>

publication: pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr

Arrêté du 18 mars 2020 relatif à la fermeture exceptionnelle du service départemental de l'enregistrement de Mulhouse du 19 mars au 1^{er} avril inclus **14**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté du 16 mars 2020-00024-ER portant autorisation d'exploiter l'auto-école Krystal à Colmar **15**

Arrêté du 16 mars 2020-00025-ER portant extension de formation B96 de l'auto-école Rémy à Ribeauvillé **17**

Arrêté du 16 mars 2020-00026-ER portant extension de formation BE de l'auto-école HAAS à Sainte-marie Aux Mines **19**

Arrêté du 16 mars 2020-0027-BAJ portant modification des statuts de l'association foncière de remembrement de la commune de Bergheim **21**

Récépissé de dépôt du 18 mars 2020 concernant le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau : mise en place d'un bassin de rétention au lieu-dit WANNENBODEN commune de OBERMORSCHWILLER **23**

DIRECTION RÉGIONALE DE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI GRAND EST

Arrêté n° 2020/27 du 13 mars 2020 portant subdélégation de signature en matière de décisions d'attribution de l'allocation d'activité partielle **27**

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRE STRASBOURG GRAND EST

MAISON CENTRALE D'ENSISHEIM

Décision du 17 mars 2020 portant délégation permanente **29**

MAISON D'ARRET DE MULHOUSE

Décision du 17 mars 2020 portant délégation permanente **34**

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES EST

Arrêté N° 2020-DIR-Est-S-68-010 portant arrêté particulier pour la réglementation de la circulation au droit d'un « chantier non courant » sur le réseau autoroutier national, hors agglomération A35 Colmar - Sausheim – Travaux divers sur section courante **40**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°23 du 20 mars 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté N° BDSC-2020-80-01 du 20 mars 2020 portant interdiction d'accès dans les parcs, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, berges, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sport urbain



PRÉFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE
CABINET DU PRÉFET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DES SÉCURITÉS ET DE LA PROTECTION CIVILE
BUREAU DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ CIVILE
PÔLE DÉFENSE ET SÉCURITÉ

ARRÊTÉ BDSC-2020-80-01 du 20 mars 2020

portant interdiction d'accès dans les parcs, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, berges, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sport urbain du département du Haut-Rhin

**Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- VU le code de la santé publique, et notamment son article L. 3131-1 ;
- VU le code pénal ;
- VU le code civil ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 11 ;
- VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Laurent TOUVET, préfet du Haut-Rhin ;
- VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 modifié portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;
- VU l'arrêté du ministre des solidarités et de la santé du 14 mars 2020 modifié portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;
- VU la déclaration de l'Organisation mondiale de la santé du 11 mars 2020 considérant l'épidémie de covid-19 comme une pandémie ;
- VU l'urgence ;

CONSIDÉRANT le caractère actif de la propagation du virus SARS-COV-2 sur le territoire national et les risques que la contraction de la maladie COVID-19 pose pour la santé publique ;

CONSIDÉRANT l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;

.../...

CONSIDÉRANT les déclarations du président de la République des 12 et 16 mars 2020 et du Premier ministre du 14 mars 2020, rendues effectives par décret du 16 mars 2020 et l'arrêté du ministre des solidarités et de la santé du 14 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'afin de prévenir la propagation du virus covid-19, le premier ministre à interdit à compter du 17 mars 2020 à 12 heures et jusqu'au 31 mars 2020, le déplacement de toute personne hors de son domicile ; que dans le respect des mesures générales de prévention de la propagation du virus et en évitant tout regroupement de personnes, certains déplacements restent autorisés, notamment les déplacements pour effectuer des achats de première nécessité, les déplacements pour motif familial impérieux et les déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle de personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie ; que le représentant de l'État dans le département est habilité à adopter des mesures plus restrictives en matière de déplacement des personnes lorsque les circonstances locales l'exigent ;

CONSIDÉRANT que le virus précité affecte avec une sensibilité particulière le département du Haut-Rhin ; le nombre de cas est passé de 10 le 4 mars au matin à 719 cas le 18 mars au soir ; que ce nombre est très probablement inférieur au nombre de malades dans le Haut-Rhin, dès lors que l'agence régionale de santé et le SAMU du Haut-Rhin n'ont plus les moyens matériels d'effectuer des tests sur toutes les personnes ressentant des symptômes de maladie ou ayant été en contact avec des malades avérés ;

CONSIDÉRANT que les rassemblements de personnes constituent des occasions particulièrement favorables à la transmission rapide, simultanée et à grande échelle du virus ; que les parcs, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, berges, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sport urbain sont des lieux habituels de rassemblements ; que dès lors il y a lieu de renforcer les mesures de confinement en interdisant l'accès à ces lieux ;

CONSIDÉRANT l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tous comportements de nature à augmenter ou favoriser les risques de contagion ;

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'accès à l'ensemble des parcs, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, berges, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sport urbain est interdit dans l'ensemble des communes du département du Haut-Rhin jusqu'au 15 avril 2020.

Article 2 : Toute présence piétonne, cycliste et motorisée est interdite dans les lieux cités à l'article 1^{er}.

Article 3 : Seuls les personnes et véhicules dûment accrédités sont autorisés à pénétrer sur les lieux cités à l'article 1^{er} dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

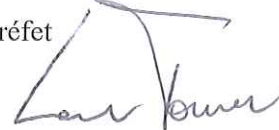
Article 4 : L'accès aux jardins familiaux ou ouvriers reste possible pour les seules nécessités liées aux cultures potagères et dans le strict respect des mesures barrières.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté est passible de sanctions prévues au code pénal.

Article 6 : Les sous-préfets, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale, le directeur départemental de la sécurité publique, la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population et les maires du Haut-Rhin sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et transmis aux procureurs de la République près les tribunaux judiciaires de Colmar et de Mulhouse.

Fait à Colmar, le 20 mars 2020

Le préfet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Touvet', written over a horizontal line.

Laurent TOUVET

Délais et voies de recours

- 1- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit :
- par recours gracieux auprès de mes services à l'adresse suivante : M. le Préfet du Haut-Rhin - Cabinet/BDSC - 7, rue Bruat, BP 10489 68020 COLMAR CEDEX.
- par recours hiérarchique auprès de : Ministre de l'Intérieur - Direction des Libertés Publiques et des Affaires juridiques - Place Beauvau - 75800 PARIS.

Le recours gracieux ou hiérarchique doit être adressé par écrit, être motivé en expliquant les raisons de droit et les faits qui conduisent à l'effectuer. Une copie de l'arrêté contesté et des pièces nécessaires à le faire réviser doivent y être joints.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application du présent arrêté.

En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

- 2- Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le Tribunal Administratif - 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 STRASBOURG CEDEX.

Le recours contentieux ne suspend pas l'application du présent arrêté. Il doit être enregistré au greffe du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant la date de publication du présent arrêté (ou bien dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration suite à une demande de recours administratif, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande).

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°24 du 22 mars 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté N° BDSC-2020-82-01 du 22 mars 2020 portant restrictions à la liberté de circulation et à la liberté d'aller et venir sur la commune de Mulhouse 2



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

Cabinet du préfet

Service interministériel des sécurités
et de la protection civile

Bureau de défense et de sécurité civile

Pôle défense et sécurité

ARRÊTÉ BDSC-2020-82-01 du 22 mars 2020

**portant restrictions à la liberté de circulation et à la liberté d'aller et de venir
sur la commune de Mulhouse**

**Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu** le code de la santé publique, et notamment son article L.3131-1 ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure ;
- Vu** le code pénal ;
- Vu** la loi n° 2017-150 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 11 ;
- Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Laurent TOUVET, préfet du Haut-Rhin ;
- Vu** le décret n°2020-260 du 16 mars 2020 modifié portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;
- Vu** l'arrêté du ministre des solidarités et de la santé du 13 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;
- Vu** l'arrêté du ministre des solidarités et de la santé du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, modifié par l'arrêté du 17 mars 2020 ;

Vu l'arrêté du ministre des solidarités et de la santé du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

Vu les circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'urgence ;

Considérant les circonstances exceptionnelles découlant de l'état de la menace sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 en cours ;

Considérant que, dans sa déclaration du 14 mars 2020, le directeur général de la santé a annoncé le passage en niveau 3 de la stratégie d'endiguement du virus covid-19 ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 ;

Considérant que le foyer d'origine de la transmission du virus dans le département du Haut-Rhin est un rassemblement culturel tenu à Mulhouse du 17 au 21 février 2020 où 2000 personnes étaient réunies ; que le virus précité affecte le département avec une sensibilité particulière, le nombre de cas étant passé de 10 le 4 mars au matin à 719 le 18 mars au soir ; que ce nombre est très probablement inférieur au nombre de malades dans le Haut-Rhin, dès lors que l'agence régionale de santé et le SAMU du Haut-Rhin n'ont plus les moyens matériels d'effectuer des tests sur toutes les personnes ressentant des symptômes de maladie ou ayant été en contact avec des malades avérés ; que le nombre de malades hospitalisés à Mulhouse est proche de 500, dont plusieurs dizaines en réanimation et que des évacuations de malades graves ont dû être effectuées ces derniers jours pour limiter la saturation du système de soins ; que la limitation de la propagation de la maladie est une nécessité absolue, en restreignant fortement les sorties et contacts entre les personnes, notamment sur la voie publique ;

Considérant que l'article 1er du décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 interdit les déplacements de toute personne hors de son domicile, à l'exception de certaines dérogations limitativement énumérées ; que les forces de sécurité intérieure de la commune de Mulhouse ont constaté un usage abusif et détourné de ces dérogations aboutissant de fait à des regroupements de personnes de nature à favoriser la diffusion du virus ;

Considérant que ces manquements entraînent une accélération de la propagation de l'épidémie du covid-19 sur le territoire de la commune de Mulhouse, dont la capacité d'accueil des établissements de santé et en particulier du groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace est déjà très affectée par l'épidémie en cours ;

Considérant qu'en application de l'article 2 du décret du 16 mars 2020 précité, le représentant de l'État dans le département est habilité à adopter des mesures plus restrictives en matière de déplacement des personnes lorsque les circonstances locales l'exigent ;

Considérant que, en raison de ces circonstances, et dans le seul objectif de santé publique, seules des mesures encore plus strictes restreignant la liberté de circulation et la liberté d'aller et de venir sont de nature à prévenir la propagation du virus covid-19 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Tout déplacement sur le territoire de la commune de Mulhouse est interdit entre 21 heures et 6 heures, en dehors des exceptions prévues aux 1^o, 3^o et 4^o du décret du 16 mars 2020 susvisé. Ces déplacements exceptionnels devront être dûment justifiés, au moyen d'un document établissant qu'ils sont absolument nécessaires pendant cette tranche horaire.

Article 2 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter du dimanche 22 mars 2020 à 21 heures et jusqu'au mardi 31 mars 2020 à 6 heures.

Article 3 : Les forces de sécurité intérieure, les services d'urgence, le service départemental d'incendie et de secours, les professionnels de santé médicaux et para-médicaux dûment identifiés, la police municipale de Mulhouse, les véhicules d'intervention des organismes chargés du maintien des services publics indispensables, ne sont pas concernés par cette interdiction.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié au maire de Mulhouse et affiché à la mairie de Mulhouse.

Article 5 : Le sous-préfet de Mulhouse, le directeur de cabinet du préfet, le directeur départemental de la sécurité publique, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale et le maire de Mulhouse sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et transmis à la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Mulhouse.

Fait à Colmar, le 22 mars 2020

Le préfet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Touvet', written over a horizontal line.

Laurent TOUVET

Délais et voies de recours

1 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit :

- par recours gracieux auprès de mes services à l'adresse suivante : Monsieur le Préfet du Haut-Rhin – cabinet / SISPC / BDSC – 7, rue Bruat – BP 10489 – 68020 COLMAR CEDEX ;

- par recours hiérarchique auprès de : Monsieur le Ministre de l'Intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Place Beauvau – 75800 PARIS.

Le recours gracieux ou hiérarchique doit être adressé par écrit, être motivé en expliquant les raisons de droit et les faits qui conduisent à l'effectuer. Une copie de l'arrêté contesté et des pièces nécessaires à le faire réviser doivent y être joints.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application du présent arrêté.

En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

2 – Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif – 31, avenue de la Paix – BP 51038 – 67070 STRASBOURG CEDEX.

Le recours contentieux ne suspend pas l'application du présent arrêté. Il doit être enregistré au greffe du tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant la date de publication du présent arrêté (ou bien dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration suite à une demande de recours administratif, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°25 du 23 mars 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Direction des moyens et de la coordination

Arrêté du 23 mars 2020 portant délégation de signature à M. Jean-Claude GENEY, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse:

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>

publication: pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr



PRÉFET DU HAUT-RHIN

Direction des moyens et de la coordination
Bureau de la coordination interministérielle

ARRÊTÉ

du 23 mars 2020 portant

délégation de signature à **M. Jean-Claude GENEY**,
secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin

LE PRÉFET DU HAUT-RHIN
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34,
- VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 43,
- VU** le décret du 2 janvier 2015, paru au J.O. du 3 janvier 2015, portant nomination de **M. Jean-Noël CHAVANNE**, sous-préfet de Mulhouse, installé dans ses fonctions le 19 janvier 2015,
- VU** le décret du 23 août 2016, paru au J.O. du 24 août 2016, portant nomination de **M. Laurent TOUVET**, préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 19 septembre 2016,
- VU** le décret du 6 septembre 2019, paru au J.O. du 7 septembre 2019, portant nomination de **M. Jean-Claude GENEY**, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 16 septembre 2019,
- VU** le décret du 11 décembre 2019, paru au J.O. du 12 décembre 2019, portant nomination de **M. Fabien SÉSÉ**, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 30 décembre 2019,

ARRÊTÉ

Article 1er : Délégation de signature est donnée à **M. Jean-Claude GENEY**, secrétaire général de la préfecture, en toutes matières pour signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans le département du Haut-Rhin, à l'exception :

- des actes pour lesquels une délégation a été donnée à un chef de service de l'État dans le département,
- des mesures générales concernant la défense nationale et la défense interne du territoire ainsi que des réquisitions de la force armée,
- des arrêtés de conflit.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Claude GENEY**, la délégation de signature conférée par l'article 1^{er} sera exercée par **M. Jean-Noël CHAVANNE**, sous-préfet de Mulhouse.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de **M. Jean-Claude GENEY**, et de **M. Jean-Noël CHAVANNE**, la délégation de signature conférée par l'article 1^{er} sera exercée par **M. Fabien SÉSÉ**, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin.

Article 4 : L'arrêté du 16 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Jean-Claude GENEY est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, le sous-préfet de Mulhouse et le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux publics de la préfecture pendant une période de deux mois.

Fait à Colmar, le 23 mars 2020

Le préfet

signé

Laurent TOUVET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°26 du 26 mars 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté du 10 mars 2020 portant autorisation d'utilisation d'un feu clignotant amovible et avertisseur sonore 2 tons **3**

Arrêté n°BDSC-2020-79-02 du 19 mars 2020 portant renouvellement d'agrément au comité départemental d'études et de sports sous-marins du Haut-Rhin (Codep68-FFESSM) pour les formations aux premiers secours (annule et remplace l'arrêté publié le 19/03/2020) **5**

Arrêté du 20 mars 2020 portant renouvellement d'agrément de gardien de fourrière pour automobiles **8**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté du 26 mars 2020 portant fermeture exceptionnelle du service départemental de l'enregistrement de Mulhouse du 19 mars au 27 mars 2020 inclus (annule et remplace l'arrêté du 18 mars 2020 publié le 19 mars 2020) **10**

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse:

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>

publication: pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté du 15 mars 2020 portant nomination des membres de la formation spécialisée dite "des carrières" de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites **11**

Arrêté du 15 mars 2020 portant nomination des membres de la formation spécialisée dite "de la faune sauvage captive" de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites **14**

Arrêté du 15 mars 2020 portant nomination des membres de la formation spécialisée dite "de la nature" de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites **17**

Arrêté du 15 mars 2020 portant nomination des membres de la formation spécialisée dite "de la publicité" de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites **21**

Arrêté du 15 mars 2020 portant nomination des membres de la formation spécialisée dite "des sites et paysages" de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites **24**

Arrêté du 15 mars 2020 portant nomination des membres de la formation spécialisée dite "des unités touristiques nouvelles" de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites **28**

Arrêté du 18 mars 2020 portant délimitation des zones d'éligibilité aux mesures de protection des troupeaux contre la prédation (cercles 1 et 2) pour l'année 2020 **31**

JUSTICE

COUR D'APPEL DE COLMAR

Décision du 9 mars 2020 portant délégation de signature pour les actes d'ordonnancement secondaire **34**

HOPITAUX

GROUPEMENT HOSPITALIER MULHOUSE ET SUD ALSACE

Décision de février 2020 portant délégation de signature **38**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°27 du 26 mars 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté N°BDSC-2020-86-01 du 25 mars 2020 portant restriction à la liberté de circulation et d'aller et venir sur la commune de Mulhouse.



PRÉFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE
CABINET DU PRÉFET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DES SÉCURITÉS ET DE LA PROTECTION CIVILE
BUREAU DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ CIVILE
PÔLE DÉFENSE ET SÉCURITÉ

ARRÊTÉ BDSC-2020-86-01 du 25 mars 2020

**portant restrictions à la liberté de circulation et à la liberté d'aller et de venir
sur la commune de Mulhouse**

**Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- VU le code de la santé publique, et notamment son article L. 3131-17 ;
- VU le code de la sécurité intérieure ;
- VU le code pénal ;
- VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 4 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 11 ;
- VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Laurent TOUVET, préfet du Haut-Rhin ;
- VU le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 3 ;
- VU la déclaration de l'organisation mondiale de la santé du 30 janvier 2020 relative à l'émergence du covid-19 ;
- VU l'urgence ;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles découlant de l'état de menace sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 en cours ;

.../...

CONSIDÉRANT que dans sa déclaration du 14 mars 2020, le directeur générale de la santé a annoncé le passage en niveau 3 de la stratégie d'endiguement du virus covid-19 :

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré, pour une durée de deux mois, sur l'ensemble du territoire national par l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 entrée en vigueur immédiatement ;

CONSIDÉRANT le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 ;

CONSIDÉRANT que le foyer d'origine de la transmission du virus dans le département du Haut-Rhin est un rassemblement culturel tenu à Mulhouse du 17 au 21 février 2020 où 2000 personnes étaient réunies : que le virus précité affecte le département avec une sensibilité particulière, le nombre de cas étant passé de 10 le 4 mars au matin à 719 le 18 mars au soir ; que ce nombre est très probablement inférieur au nombre de malades dans le Haut-Rhin, dès lors que l'agence régionale de santé et le SAMU du Haut-Rhin n'ont plus les moyens matériels d'effectuer des tests sur toutes les personnes ressentant des symptômes de maladie ou ayant été en contact avec des malades avérés ; que le nombre de malades hospitalisés à Mulhouse est proche de 500, dont plusieurs dizaines en réanimation et que des évacuations de malades graves ont dû être effectuées ces derniers jours pour limiter la saturation du système de soins ; que la limitation de la propagation de la maladie est une nécessité absolue, en restreignant fortement les sorties et contacts entre les personnes, notamment sur la voie publique ;

CONSIDÉRANT que l'article 3 du décret n°2020-293 du 23 mars 2020 interdit jusqu'au 31 mars 2020 le déplacement de toute personne hors de son domicile, à l'exception de certaines dérogations limitativement énumérées ; que les forces de sécurité intérieure de la commune de Mulhouse ont constaté un usage abusif et détourné de ces dérogations aboutissant de fait à des regroupements de personnes de nature à favoriser la diffusion du virus ;

CONSIDÉRANT que ces manquements entraînent une accélération de la propagation de l'épidémie du covid-19 sur le territoire de la commune de Mulhouse, dont la capacité d'accueil des établissements de santé et en particulier du groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace est déjà très affectée par l'épidémie en cours ;

CONSIDÉRANT qu'en l'application de l'article 3 du décret n°2020-293 du 23 mars 2020 précité, le représentant de l'État dans le département est habilité à adopter des mesures plus restrictives en matière de trajets et déplacements des personnes lorsque les circonstances locales l'exigent.

CONSIDÉRANT que, en raison de ces circonstances, et dans le seul objectif de santé publique, seules des mesures encore plus strictes restreignant la liberté de circulation et la liberté d'aller et de venir sont de nature à prévenir la propagation du virus covid-19 ; qu'il y a donc lieu d'interdire, durant la période d'état d'urgence sanitaire, sur le territoire de Mulhouse, tout déplacement entre 21 heures et 6 heures, pour quelque motif que ce soit, à l'exception de ceux autorisés aux 1°, 3° et 4° de l'article 3 du décret n°2020-293 du 23 mars 2020 ;

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le déplacement de toute personne sur le territoire de la commune de Mulhouse est interdit entre 21 heures et 6 heures, en dehors des exceptions prévues aux 1°, 3° et 4° du I. de l'article 3 du décret n°2020-293 du 23 mars 2020. Ces déplacements exceptionnels devront être dûment justifiés, au moyen d'un document établissant qu'ils sont absolument nécessaires pendant cette tranche horaire.

Article 2 : Le présent arrêté est en vigueur jusqu'au mardi 31 mars 2020 à 6 heures.

Article 3 : Les forces de sécurité intérieure, les services d'urgence, le service départemental d'incendie et de secours, les professionnels de santé médicaux et para-médicaux dûment identifiés, la police municipale de Mulhouse, les véhicules d'intervention des organismes chargés du maintien des services publics indispensables, ne sont pas concernés par cette interdiction.

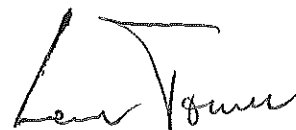
Article 4 : La violation de l'interdiction prévue par le présent arrêté est punie des sanctions prévues à l'article L. 3136-1 du code de la santé publique.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié au maire de Mulhouse et affiché à la mairie de Mulhouse.

Article 6 : Le sous-préfet de Mulhouse, le directeur de cabinet du préfet, le directeur départemental de la sécurité publique, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale et le maire de Mulhouse sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et transmis à la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Mulhouse.

Fait à Colmar, le 25 mars 2020

Le préfet



Laurent TOUVET

Délais et voies de recours

- 1- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit :
- par recours gracieux auprès de mes services à l'adresse suivante : M. le Préfet du Haut-Rhin - Cabinet/BDSC - 7, rue Bruat, BP 10489 68020 COLMAR CEDEX.
- par recours hiérarchique auprès de : Ministre de l'Intérieur - Direction des Libertés Publiques et des Affaires juridiques - Place Beauvau - 75800 PARIS.

Le recours gracieux ou hiérarchique doit être adressé par écrit, être motivé en expliquant les raisons de droit et les faits qui conduisent à l'effectuer. Une copie de l'arrêté contesté et des pièces nécessaires à le faire réviser doivent y être joints.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application du présent arrêté.

En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

- 2- Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le Tribunal Administratif - 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 STRASBOURG CEDEX.

Le recours contentieux ne suspend pas l'application du présent arrêté. Il doit être enregistré au greffe du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant la date de publication du présent arrêté (ou bien dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration suite à une demande de recours administratif, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande).

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°28 du 26 mars 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté N°BDSC-2020-86-02 du 25 mars 2020 portant interdiction d'accès dans les parcs, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, berges, aires de jeu, parcours de santé et terrains de sport urbain du département du Haut-Rhin.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE
CABINET DU PRÉFET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DES SÉCURITÉS ET DE LA PROTECTION CIVILE
BUREAU DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ CIVILE
PÔLE DÉFENSE ET SÉCURITÉ

ARRÊTÉ BDSC-2020-86-07 du 25 mars 2020

portant interdiction d'accès dans les parcs, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, berges, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sport urbain du département du Haut-Rhin

**Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3131-1 et L. 3131-17 ;
- VU le code pénal ;
- VU le code civil ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 11 ;
- VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Laurent TOUVET, préfet du Haut-Rhin ;
- VU le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 3 ;
- VU la déclaration de l'Organisation mondiale de la santé du 11 mars 2020 considérant l'épidémie de covid-19 comme une pandémie ;
- VU l'urgence ;

CONSIDÉRANT le caractère actif de la propagation du virus SARS-COV-2 sur le territoire national et les risques que la contraction de la maladie COVID-19 pose pour la santé publique ;

CONSIDÉRANT l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;

CONSIDÉRANT qu'afin de prévenir la propagation du virus covid-19, le Premier ministre a interdit à compter du 17 mars 2020 à 12 heures et jusqu'au 31 mars 2020, le déplacement de toute personne hors de son domicile ; que dans le respect des mesures générales de prévention de la propagation du virus et en évitant tout regroupement de personnes, certains déplacements restent autorisés, notamment les déplacements pour effectuer des achats de première nécessité, les

.../...

déplacements pour motif familial impérieux et les déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle de personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie ; que le représentant de l'État dans le département est habilité à adopter des mesures plus restrictives en matière de déplacement des personnes lorsque les circonstances locales l'exigent ;

CONSIDÉRANT que le virus précité affecte avec une sensibilité particulière le département du Haut-Rhin ; le nombre de cas est passé de 10 le 4 mars au matin à 719 cas le 18 mars au soir ; que ce nombre est très probablement inférieur au nombre de malades dans le Haut-Rhin, dès lors que l'agence régionale de santé et le SAMU du Haut-Rhin n'ont plus les moyens matériels d'effectuer des tests sur toutes les personnes ressentant des symptômes de maladie ou ayant été en contact avec des malades avérés ; que le nombre de malades hospitalisés à Mulhouse est proche de 500, dont plusieurs dizaines en réanimation et que des évacuations de malades graves ont dû être effectuées ces derniers jours pour limiter la saturation du système de soins ; que la limitation de la propagation de la maladie est une nécessité absolue, en restreignant fortement les sorties et contacts entre les personnes, notamment sur la voie publique ;

CONSIDÉRANT que l'article 3 du décret n°2020-293 du 23 mars 2020 interdit jusqu'au 31 mars 2020 le déplacement de toute personne hors de son domicile, à l'exception de certaines dérogations limitativement énumérées ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article 3 du décret n°2020-293 du 23 mars précité, le représentant de l'État dans le département est habilité à adopter des mesures plus restrictives en matière de trajets et déplacements des personnes lorsque les circonstances locales l'exigent ;

CONSIDÉRANT que, en raison de ces circonstances, et dans le seul objectif de santé publique, seules des mesures encore plus strictes restreignant la liberté de circulation et la liberté d'aller et de venir sont de nature à prévenir la propagation du virus covid-19 ;

CONSIDÉRANT que les rassemblements de personnes constituent des occasions particulièrement favorables à la transmission rapide, simultanée et à grande échelle du virus ; que les parcs, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, berges, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sport urbain sont des lieux habituels de rassemblements ; que dès lors il y a lieu de renforcer les mesures de confinement en interdisant l'accès à ces lieux ;

CONSIDÉRANT l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tous comportements de nature à augmenter ou favoriser les risques de contagion ;

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'accès à l'ensemble des parcs, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, berges, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sport urbain est interdit dans l'ensemble des communes du département du Haut-Rhin jusqu'au 15 avril 2020.

Article 2 : Toute présence piétonne, cycliste et motorisée est interdite dans les lieux cités à l'article 1^{er}.

Article 3 : Seules les personnes et véhicules dûment accrédités sont autorisés à pénétrer sur les lieux dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

- Article 4 :** L'accès aux jardins familiaux ou ouvriers reste possible pour les seules nécessités liées aux cultures potagères et dans le strict respect des mesures barrières, et dans les limites fixées au 5° du I. de l'article 3 du décret n°2020-293 du 23 mars 2020.
- Article 5 :** Toute infraction au présent arrêté est passible de sanctions prévues au code pénal.
- Article 6 :** Les sous-préfets, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale, le directeur départemental de la sécurité publique, la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population et les maires du Haut-Rhin sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et transmis aux procureures de la République près les tribunaux judiciaires de Colmar et de Mulhouse.

Fait à Colmar, le 25 mars 2020

Le préfet



Laurent TOUVET

Délais et voies de recours

- 1- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit :
- par recours gracieux auprès de mes services à l'adresse suivante : M. le Préfet du Haut-Rhin - Cabinet/BDSC - 7, rue Bruat, BP 10489 68020 COLMAR CEDEX.
- par recours hiérarchique auprès de : Ministre de l'Intérieur - Direction des Libertés Publiques et des Affaires juridiques - Place Beauvau - 75800 PARIS.

Le recours gracieux ou hiérarchique doit être adressé par écrit, être motivé en expliquant les raisons de droit et les faits qui conduisent à l'effectuer. Une copie de l'arrêté contesté et des pièces nécessaires à le faire réviser doivent y être joints.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application du présent arrêté.

En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

- 2- Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le Tribunal Administratif - 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 STRASBOURG CEDEX.

Le recours contentieux ne suspend pas l'application du présent arrêté. Il doit être enregistré au greffe du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant la date de publication du présent arrêté (ou bien dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration suite à une demande de recours administratif, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande).

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°29 du 30 mars 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté N° BDSC-90-01 du 30 mars 2020 portant restrictions à la liberté de circulation, à la liberté d'aller et venir et fermeture des commerces sur la commune de Mulhouse.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE

CABINET DU PRÉFET

SERVICE INTERMINISTÉRIEL

DES SÉCURITÉS ET DE LA PROTECTION CIVILE

BUREAU DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

PÔLE DÉFENSE ET SÉCURITÉ

ARRÊTÉ BDSC-90-01 du 30 mars 2020

**portant restrictions à la liberté de circulation et à la liberté d'aller et de venir
et fermeture des commerces sur la commune de Mulhouse**

**Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- VU le code de la santé publique, et notamment son article L. 3131-17 ;
- VU le code de la sécurité intérieure ;
- VU le code pénal ;
- VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 4 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 11 ;
- VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Laurent TOUVET, préfet du Haut-Rhin ;
- VU le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment ses articles 3 et 8 ;
- VU la déclaration de l'organisation mondiale de la santé du 30 janvier 2020 relative à l'émergence du covid-19 ;
- VU l'urgence ;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles découlant de l'état de menace sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 en cours ;

CONSIDÉRANT que dans sa déclaration du 14 mars 2020, le directeur général de la santé a annoncé le passage en niveau 3 de la stratégie d'endiguement du virus covid-19 :

.../...

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré, pour une durée de deux mois, sur l'ensemble du territoire national par l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 entrée en vigueur immédiatement ;

CONSIDÉRANT le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 ;

CONSIDÉRANT que le foyer d'origine de la transmission du virus dans le département du Haut-Rhin est un rassemblement culturel tenu à Mulhouse du 17 au 21 février 2020 où 2000 personnes étaient réunies : que le virus précité affecte le département avec une intensité particulière ; que le nombre de malades affectés par ce virus et hospitalisés à Mulhouse dépasse 500, dont 80 en réanimation et que des dizaines d'évacuations de malades graves ont dû être effectuées ces derniers jours pour limiter la saturation du système de soins ; que la limitation de la propagation de la maladie est une nécessité absolue, en restreignant fortement les sorties et contacts entre les personnes, notamment sur la voie publique ;

CONSIDÉRANT que l'article 3 du décret n°2020-293 du 23 mars 2020 interdit jusqu'au 15 avril 2020 le déplacement de toute personne hors de son domicile, à l'exception de certaines dérogations limitativement énumérées ; que les forces de sécurité intérieure de la commune de Mulhouse ont constaté un usage abusif et détourné de ces dérogations aboutissant de fait à des regroupements de personnes de nature à favoriser la diffusion du virus ;

CONSIDÉRANT que l'article 8 du même décret interdit d'accueillir le public dans certaines catégories d'établissement recevant du public, sauf exceptions limitativement énumérées ; que les forces de sécurité intérieure ont constaté parmi ces exceptions l'ouverture de plusieurs commerces la nuit, prétexte à des déplacements et regroupements de personnes de nature à favoriser la propagation du virus ;

CONSIDÉRANT que ces manquements entraînent une accélération de la propagation de l'épidémie du covid-19 sur le territoire de la commune de Mulhouse, dont la capacité d'accueil des établissements de santé et en particulier du groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace est déjà très affectée par l'épidémie en cours ;

CONSIDÉRANT qu'en l'application de l'article 3 du décret n°2020-293 du 23 mars 2020 précité, le représentant de l'État dans le département est habilité à adopter des mesures plus restrictives en matière de trajets et déplacements des personnes lorsque les circonstances locales l'exigent ; qu'en application du VI de l'article 8 du même décret, le représentant de l'État est habilité à interdire ou à restreindre les activités qui ne sont pas interdites par ce même article ;

CONSIDÉRANT que, en raison de ces circonstances, et dans le seul objectif de santé publique, seules des mesures encore plus strictes restreignant la liberté de circulation, la liberté d'aller et de venir et l'ouverture des commerces sont de nature à prévenir la propagation du virus covid-19 ; qu'il y a donc lieu d'interdire, durant la période d'état d'urgence sanitaire, sur le territoire de Mulhouse, tout déplacement entre 21 heures et 6 heures, pour quelque motif que ce soit, à l'exception de ceux autorisés aux 1°, 3° et 4° de l'article 3 du décret n°2020-293 du 23 mars 2020 ; qu'il y a lieu pour les mêmes raisons de restreindre les activités de établissements recevant du public aux seules activités qui sont absolument nécessaires entre 21 heures et 6 heures ;

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet ;

ARRÊTE

- Article 1^{er}** : Le déplacement de toute personne sur le territoire de la commune de Mulhouse est interdit entre 21 heures et 6 heures, en dehors des exceptions prévues aux 1^o, 3^o et 4^o du I. de l'article 3 du décret n°2020-293 du 23 mars 2020 modifié. Ces déplacements exceptionnels doivent être dûment justifiés, au moyen d'un document établissant qu'ils sont absolument nécessaires pendant cette tranche horaire.
- Article 2** : Les établissements relevant du I de l'article 8 du décret n°2020-293 du 23 mars 2020 qui peuvent continuer à recevoir du public pour les activités figurant en annexe du décret précité sont fermés entre 21 heures et 6 heures à l'exception des :
- Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé ;
 - Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé ;
 - Les distributions alimentaires assurées par des associations caritatives ;
 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé ;
 - Hôtels et hébergement similaires ;
 - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée lorsqu'il constitue pour les personnes qui y vivent un domicile régulier ;
 - Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs lorsqu'ils constituent pour les personnes qui y vivent un domicile régulier ;
 - Services funéraires.
- Article 3** : Le présent arrêté est en vigueur jusqu'au mercredi 15 avril 2020 à 6 heures.
- Article 4** : Les forces de sécurité intérieure, les services d'urgence, le service départemental d'incendie et de secours, les professionnels de santé médicaux et para-médicaux dûment identifiés, la police municipale de Mulhouse, les véhicules d'intervention des organismes chargés du maintien des services publics indispensables, ne sont pas concernés par cette interdiction.
- Article 5** : La violation de l'interdiction prévue par le présent arrêté est punie des sanctions prévues à l'article L. 3136-1 du code de la santé publique.
- Article 6** : Le présent arrêté sera notifié au maire de Mulhouse et affiché à la mairie de Mulhouse.
- Article 7** : Le sous-préfet de Mulhouse, le directeur de cabinet du préfet, le directeur départemental de la sécurité publique, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale et le maire de Mulhouse sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et transmis à la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Mulhouse.

Fait à Colmar, le 30 mars 2020

Le préfet



Laurent TOUVET

Délais et voies de recours

- 1- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit :
- par recours gracieux auprès de mes services à l'adresse suivante : M. le Préfet du Haut-Rhin - Cabinet/BDSC - 7, rue Bruat, BP 10489 68020 COLMAR CEDEX.
- par recours hiérarchique auprès de : Ministre de l'Intérieur - Direction des Libertés Publiques et des Affaires juridiques - Place Beauvau - 75800 PARIS.

Le recours gracieux ou hiérarchique doit être adressé par écrit, être motivé en expliquant les raisons de droit et les faits qui conduisent à l'effectuer. Une copie de l'arrêté contesté et des pièces nécessaires à le faire réviser doivent y être joints.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application du présent arrêté.

En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

- 2- Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le Tribunal Administratif - 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 STRASBOURG CEDEX.

Le recours contentieux ne suspend pas l'application du présent arrêté. Il doit être enregistré au greffe du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant la date de publication du présent arrêté (ou bien dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration suite à une demande de recours administratif, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande).

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°30 du 2 avril 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté BDSC-2020-91-01 du 31 mars 2020 portant réquisition des stocks de Meltblown de l'entreprise Fiberweb (usine de Biesheim) **3**

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Arrêté ARS/DT Haut-Rhin n°2020/1049 du 27 mars 2020 fixant le tableau de garde départementale des ambulanciers pour le mois d'avril 2020 **5**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté du 20 mars 2020 portant autorisation environnementale pour la vidange de la retenue du barrage de Kruth-Wildenstein en vue de la réalisation de travaux de reprise du parement amont **16**

Arrêté du 23 mars 2020 portant autorisation environnementale pour le rejet des eaux pluviales des voiries de la tranche 2 du parc d'activités de la plaine d'Alsace à Ensisheim **28**

Récépissés de dépôt concernant les dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau :

- BLOTZDIS - Rejet des eaux pluviales de cellules commerciales sur la commune de Blotzheim **37**

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse:

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>
publication: pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr

- Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill - reprise du seuil ROE 717 sur l'Ill sur la commune de Carspach **40**
- SAINT-LOUIS Agglomération 3 frontières - Dragage du port de plaisance sur la commune de Kembs **44**
- Syndicat mixte du bassin de l'ILL - Travaux de reprise d'un seuil sur l'Ill sur la commune de Illfurth **48**
- Service des eaux de la Ville de Mulhouse - Pose en tranchée d'une conduite d'eau potable sous l'Ill sur la commune de Mulhouse **52**
- Syndicat mixte du bassin de l'Ill - Arasement d'un banc de gravier sur l'Ill sur la commune de Illtal **56**
- Syndicat mixte de la Fecht Amont - Travaux de reprise d'un seuil sur la Fecht sur la commune de Metzeral **60**

Arrêté n°2020-992 du 30 mars 2020 portant application du régime forestier à une parcelle appartenant à la commune de Wegscheid **64**

Arrêté n°2020-993 du 30 mars 2020 portant application du régime forestier à des parcelles appartenant à la commune de Oderen **66**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°31 du 6 avril 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté BDSC-2020-95-02 du 4 avril 2020 portant abrogation de l'arrêté BDSC-2020-91-01 du 31 mars 2020 portant réquisition des stocks de Meltblown de l'entreprise Fiberweb (usine de Biesheim) **2**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Récépissé de dépôt concernant le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau :

- EUROAIRPORT Saint-Louis - Création de 3 piézomètres sur la commune d'Hésingue **4**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°32 du 9 avril 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté BDSC-2020-99-01 du 8 avril 2020 imposant le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrières » dans les commerces **2**

Arrêté BDSC-2020-99-02 du 8 avril 2020 portant interdiction d'accès dans les parcs, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, berges, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sport urbain du département du Haut-Rhin **5**

Arrêté BDSC-2020-99-03 du 8 avril 2020 portant mesures de restrictions des déplacements liés aux activités physiques individuelles **8**

Arrêté BDSC-2020-04 du 8 avril 2020 portant limitation géographique des déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité **11**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU HAUT-RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°33 du 15 avril 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté BDSC-2020-106-01 du 15 avril 2020 portant restrictions à la liberté de circulation et à la liberté d'aller et de venir et fermeture des commerces à Mulhouse **2**

Arrêté BDSC-2020-106-02 du 15 avril 2020 imposant le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dite « barrières » dans les commerces **6**

Arrêté BDSC-2020-106-03 du 15 avril 2020 portant interdiction d'accès dans les parcs, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, berges, parcours de santé et terrains de sport urbain du département du Haut-Rhin **9**

Direction des moyens et de la coordination

Arrêté du 14 avril 2020 portant délégation de signature à Mme Marie-Ange DESAILLY-CHANSON, directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est **12**

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse:

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>
publication: pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°34 du 16 avril 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Direction de la réglementation (DR)

Arrêté n°2020-098 du 7 avril 2020 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement principal de l'entreprise de pompes funèbres dénommée « Pompes funèbres Hauptmann » **3**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté du 7 avril 2020 portant agrément d'associations de solidarité au titre des chèques services pour l'association ACCES **6**

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Décision du 15 avril 2020 relative à la représentation de la Direccte Grand Est au sein des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation **7**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Décision du 31 mars 2020 concernant la soumission au cas par cas à évaluation environnementale pour un projet porté par la Région Grand Est consistant en l'installation d'une micro-centrale hydroélectrique sur le barrage B2 sur l'Ill à Colmar **9**

Récépissé de dépôt du 3 avril 2020 concernant le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau :

- Syndicat Mixte de la Thur Amont - Travaux de reprise d'enrochement bétonné sur la Thur sur la commune de THANN **11**

Arrêté du 8 avril 2020 portant autorisation à déroger à l'interdiction de capture et de prélèvement de toutes espèces non protégées sur la réserve naturelle nationale du Frankenthal-Missheimle et permettre le transport hors de celle-ci **15**

Arrêté du 14 avril 2020 fixant les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et précisant les dispositions particulières destinées à limiter les dégâts aux cultures agricoles durant la période de confinement mise en place par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus **18**

Arrêté du 14 avril 2020 prescrivant l'organisation de chasses particulières de destruction par des tirs de jour et de nuit de l'espèce sanglier pour la protection des espaces agricoles du 15 avril 2020 au 30 septembre 2020 inclus **22**

HÔPITAUX

GHR MULHOUSE ET SUD ALSACE

Communication :

- Concours sur titres d'assistants socio-éducatifs (assistants de service social et éducateur spécialisé) **26**
- concours sur titre d'éducateur de jeunes enfants **27**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°35 du 18 avril 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté BDSC-2020-109-01 du 18 avril 2020 portant réquisition de l'hôtel Ibis Style
Mulhouse centre gare à Mulhouse 2

PRÉFECTURE
CABINET DU PRÉFET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DES SÉCURITÉS ET DE LA PROTECTION CIVILE
BUREAU DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ CIVILE
PÔLE SÉCURITÉ CIVILE

ARRÊTÉ BDSC-2020-109-01 du 18 avril 2020

portant réquisition de l'hôtel « Ibis Style Mulhouse centre gare » à Mulhouse

**Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** le code de la défense et notamment ses articles L2213-1 et suivants et R2213-1 et suivants portant sur les réquisitions de biens et services ;
- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L3131-15, L3131-17 et L3136-1 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment son article 11 ;
- VU** le décret du 23 août 2016, paru au JO du 24 août 2016 portant nomination de M. Laurent TOUVET, préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 19 septembre 2016 ;
- VU** le décret n° 2020-29 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 12-1 ;
- VU** l'urgence ;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré, pour une durée de deux mois, sur l'ensemble du territoire national par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, entrée en vigueur immédiatement ;

CONSIDÉRANT que le virus précité affecte avec une sensibilité particulière le département du Haut-Rhin ; qu'un millier de personnes environ sont hospitalisées pour cette pathologie dans le Haut-Rhin et que ce nombre ne baisse pas significativement ; qu'une partie de ces patients nécessitent toujours une hospitalisation en service de réanimation ;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir un élément militaire de réanimation dans la commune de Mulhouse pour renforcer les structures hospitalières départementales ;

.../...

CONSIDÉRANT la nécessité pour les forces armées de disposer de structures d'hébergement, de ravitaillement alimentaire et d'une blanchisserie dans l'exercice de leur mission ;

SUR proposition de la directrice générale de l'agence régionale de santé ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'hôtel « Ibis Style Mulhouse centre gare » sis 44, rue du Général Leclerc, 68100 Mulhouse est réquisitionné afin d'accueillir les personnels nécessaires à la mise en place d'un élément militaire de réanimation.

Article 2 : Tous les moyens et personnels nécessaires au fonctionnement de cet hôtel sont réquisitionnés à compter du 19 avril 2020 pour une durée de deux semaines au bénéfice du ministère des armées.

Article 3 : Cet hôtel assure la prise en charge des forces armées, notamment leur hébergement, leur ravitaillement alimentaire et leur blanchisserie.

Article 4 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'à complète exécution des missions. Dès que la prestation requise aura été exécutée, le lieu d'accueil retrouvera la liberté professionnelle dont il jouissait antérieurement.

Article 5 : L'indemnisation de la présente réquisition se fera dans les conditions prévues par le code de la défense et donnera lieu à convention établie entre l'établissement et l'État, représenté par le ministère des armées.

Article 6 : Le présent ordre de réquisition sera notifié aux responsables des établissements requis ou à leurs représentants qualifiés.

Article 7 : Le sous-préfet de Mulhouse, le sous-préfet, directeur de cabinet, le délégué militaire départemental du Haut-Rhin, le commandant du groupement de gendarmerie du Haut-Rhin et le directeur départemental de la sécurité publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 18 avril 2020

Le préfet

Signé

Laurent TOUVET

Délais et voies de recours

- 1- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, soit :
- par recours gracieux auprès de mes services à l'adresse suivante : M. le préfet du Haut-Rhin - Cabinet/BDSC - 7, rue Bruat - B.P. 10489 - 68020 COLMAR Cedex.
 - par recours hiérarchique auprès de : M. le Ministre de l'intérieur - Direction des libertés publiques et des affaires juridiques - place Beauvau - 75800 PARIS.

Le recours gracieux ou hiérarchique doit être adressé par écrit, être motivé en expliquant les raisons de droit et les faits qui conduisent à l'effectuer. Une copie de l'arrêté contesté et des pièces nécessaires à le faire réviser doivent y être joints.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application du présent arrêté.

En l'absence de réponse à la plus tardive des dates suivantes :

- deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 ;
 - deux mois à compter de la date de réception de votre recours ;
- vos recours doivent être considérés comme implicitement rejetés.

- 2- Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir, conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables devant les juridictions de l'ordre administratif pendant l'état d'urgence sanitaire, devant le tribunal administratif - 31, avenue de la Paix - B.P. 51038 - 67070 STRASBOURG CEDEX, dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020.

Le recours contentieux ne suspend pas l'application du présent arrêté. Il doit être enregistré au greffe du tribunal administratif dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 (ou bien dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration suite à une demande de recours administratif, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande).

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°36 du 26 avril 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté N°BDSC-2020-116-01 du 25 avril 2020 portant fermeture temporaire de points de passage transfrontaliers dans le département du Haut-Rhin



PRÉFET DU HAUT-RHIN

Cabinet du préfet

Service interministériel des sécurités et
de la protection civile

Bureau de défense et de sécurité civiles

ARRÊTÉ BDSC-2020-116-01 du 25 avril 2020

portant fermeture temporaire de points de passage transfrontaliers dans le département du Haut-Rhin

**Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

VU le code frontières Schengen, notamment son article 25 ;

VU le code pénal ;

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code la santé publique, notamment ses articles L3131-15 et L3131-17 ;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Laurent TOUVET, préfet du Haut-Rhin ;

VU le décret n°2020-264 du 17 mars 2020 portant création d'une contravention réprimant la violation des mesures destinées à prévenir et limiter les conséquences des menaces sanitaires graves sur la santé de la population ;

VU le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété ;

VU la circulaire interministérielle du 28 décembre 2011 relative à la gestion de la circulation routière et à la préparation et la gestion des situations de crise routière ;

VU la circulaire n° 6149/SG du Premier ministre du 18 mars 2020 relative aux décisions prises pour lutter contre la diffusion du covid-19 en matière de contrôle aux frontières ;

VU la note des autorités françaises du 23 mars 2020 à la commission européenne portant notification des décisions prises pour lutter contre la diffusion du covid-19 en matière de contrôles aux frontières ;

Considérant la déclaration de l'Organisation mondiale de la santé du 30 janvier 2020 relative à l'émergence du covid-19 ;

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré, pour une durée de deux mois, sur l'ensemble du territoire national par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant qu'afin de prévenir la propagation du virus covid-19, l'article 3 du décret n°2020-293 du 23 mars 2020 pris sur le fondement des dispositions de l'article L. 3131-15 du code de la santé publique prévoit l'interdiction de tout déplacement de personne hors de son domicile à l'exception de certains déplacements essentiels dûment justifiés ; que, par les dispositions du III de ce même article, le représentant de l'État dans le département est habilité à adopter des mesures plus restrictives en matière de trajets et déplacements des personnes lorsque les circonstances locales l'exigent ;

Considérant qu'au vu de la situation sanitaire et dans le contexte de confinement décidé sur le territoire national, ainsi que le contexte sanitaire en Allemagne et en Suisse, il est nécessaire de restreindre les déplacements nationaux et internationaux au minimum ;

Considérant par ailleurs que dans le contexte de mobilisation générale de lutte contre la propagation du virus, les missions des forces de police et de gendarmerie sont prioritairement dédiées à la gestion de la crise ; qu'il importe donc de mettre en œuvre des mesures visant à permettre d'une part une meilleure efficacité des contrôles des points de passage frontaliers ouverts, d'autre part une répartition efficiente des effectifs ;

Considérant que dans ces circonstances il y a lieu de limiter, pendant la durée de la crise, les points de passage autorisés avec les territoires de la République fédérale d'Allemagne et de la Confédération suisse ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La circulation de tous véhicules et piétons est interdite aux points de passage transfrontaliers terrestres routiers suivants :

1° Points de passage avec le territoire de la République fédérale d'Allemagne :

- Fessenheim ;
- Village-Neuf barrage de Kembs ;
- Huningue passerelle ;

2° Points de passage avec le territoire de la Confédération suisse :

- Huningue quai de la Brigade du Languedoc ;
- Huningue RD107 ;
- Saint-Louis Lachenweg ;
- Hégenheim Croix Blanche RD12B2 ;
- Hagenthal-le-Bas Klepferhof ;
- Neuwiller Schönenbuch ;
- Neuwiller Allschwil RD16 ;
- Neuwiller Benken ;
- Leymen Flüh RD23.4 ;
- Leymen Annexe Tannenwald ;
- Leymen Rodersdorf RD23 ;

- Biederthal Rodersdorf RD23 ;
- Biederthal Burg RD23.5 ;
- Kiffis RD21B ;
- Lucelle RD432 ;
- Levoncourt Miécourt RD473 ;
- Levoncourt Vendlincourt RD41.1 ;
- Courtavon RD41 ;
- Pfetterhouse RD10B.

Article 2 : Les véhicules et piétons sont invités à emprunter les points de passage transfrontaliers terrestres routiers suivants, dont le franchissement est autorisé :

1° Points de passage avec le territoire de la République fédérale d'Allemagne :

- Vogelgrun Pont de Brisach ;
- Chalampé RD39, uniquement pour le passage des convois exceptionnels ;
- Ottmarsheim A36 ;
- Village-Neuf Pont du Palmrain ;

2° Points de passage avec le territoire de la Confédération suisse :

- Saint-Louis Lysbüchel RD66 ;
- Saint-Louis autoroute A35 ;
- Saint-Louis Bourgfelden RD419 ;
- Hégenheim Sud RD201 ;
- Leymen Benken RD23.

Article 3 : Le franchissement des points de passage de Kiffis RD21B et de Lucelle RD432 est autorisé uniquement pour la desserte, en territoire français, de la zone comprise entre ces points de passage et la frontière franco-suisse.

La circulation sur la route départementale 21B3 est soumise à la réglementation en vigueur en France, en particulier s'agissant des restrictions de déplacements prévues à l'article 8 du décret n°2020-293 du 23 mars 2020.

Article 4 : Les forces de sécurité intérieure, les services d'urgence et de secours, les professionnels de santé médicaux et para-médicaux dûment identifiés, les services gestionnaires des voiries concernées, les véhicules d'intervention des organismes chargés du maintien des services publics indispensables ne sont pas concernés par les restrictions de circulation décrites à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 5 : La présignalisation et les limites de prescriptions seront indiquées par signaux réglementaires conformes à la signalisation des routes. La mise en place, le maintien et l'entretien de la signalisation de prescription sont à la charge et sous la responsabilité du gestionnaire de chaque voirie concernée.

Article 6 : Le présent arrêté est en vigueur jusqu'au 11 mai 2020.

Article 7 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du préfet du Haut-Rhin, d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg.

Article 9 : Les sous-préfets d'arrondissement, le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le directeur départemental de la sécurité publique, la directrice interdépartementale de la police aux frontières de Strasbourg, le directeur régional des douanes de Mulhouse, le directeur interdépartemental des routes Est, le directeur départemental des territoires, la présidente du conseil départemental du Haut-Rhin, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est transmis aux procureurs de la République près les tribunaux judiciaires de Colmar et de Mulhouse, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Colmar, le 25 avril 2020

Le Préfet

SIGNÉ

Laurent TOUVET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°37 du 30 avril 2020



S o m m a i r e

PRÉFECTURE

Cabinet

Direction des moyens et de la coordination (DMC)

Arrêté du 27 avril 2020 portant délégation de signature à Mme Marie-Ange Desailly-Chanson, directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est **3**

Direction des relations avec les collectivités locales (DRCL)

Arrêté de la préfète de la région Grand Est n°2020/141 du 14 avril 2020 portant création du groupement européen de coopération territoriale (GECT) Eurodistrict Région Freiburg – Centre et Sud Alsace **9**

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Arrêté ARS/DT Haut-Rhin n°2020/1364 du 22 avril 2020 fixant le tableau de garde départementale des ambulanciers pour le mois de mai 2020 **37**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Délégation de signature du 21 février 2020 en matière de contentieux et gracieux fiscal du SIP-SIE de Saint Louis **48**

Liste des responsables d'unités territoriales bénéficiant de la délégation automatique en matière de contentieux et de gracieux fiscal, mise à jour à effet du 1er mai 2020 **51**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté n° 2020-107-SPAE-088 du 21 avril 2020 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2019-295-SPAE-0215 organisant la campagne de prophylaxie 2019-2020 pour les ruminants et les suidés d'élevage **52**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Récépissés de dépôt concernant les dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau :

- Syndicat mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental - reprise de la berge du Lertzbach en amont du collège sur la commune de Hégenheim **54**
- Syndicat mixte de l'Ill - Connexion de l'ancienne Ill au vannage de décharge des crues de l'Ill sur la commune de MULHOUSE **58**

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DU GRAND EST

Arrêté du 23 avril 2020 portant autorisation de destruction des gîtes larvaires identifiés dans la réserve naturelle nationale de la Petite Camargue alsacienne **62**

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Arrêté du 22 avril 2020 abrogeant l'arrêté du 7 février 2020 portant autorisation d'organiser un concours de pêche le 3 mai 2020 sur le canal du Rhône au Rhin branche Sud **65**

HÔPITAUX

Groupe hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud-Alsace

Arrêté de février 2020 portant mise à jour des délégations de signature **67**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°38 du 1^{er} mai 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté BDSC-2020-122-01 du 1^{er} mai 2020 portant réquisition de l'hôtel Ibis Style Mulhouse centre gare à Mulhouse

2

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>

publication : pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°39 du 7 mai 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Direction de la réglementation (DR)

Arrêté du 30 avril 2020 portant habilitation à établir les certificats de conformité attestant du respect de l'autorisation d'exploitation commerciale à la société SIGMA PRISMA CONSULTOR	3
Arrêté du 30 avril 2020 portant habilitation à établir les certificats de conformité attestant du respect de l'autorisation d'exploitation commerciale à la société SAD MARKETING	5
Arrêté du 30 avril 2020 portant habilitation à établir les certificats de conformité attestant du respect de l'autorisation d'exploitation commerciale à la société IMPLANT ACTION	7
Arrêté du 30 avril 2020 portant habilitation à établir les certificats de conformité attestant du respect de l'autorisation d'exploitation commerciale à la société TR OPTIMA CONSEIL	9
Arrêté du 30 avril 2020 portant habilitation à établir les certificats de conformité attestant du respect de l'autorisation d'exploitation commerciale à la société SIGMA PRISMA CONSULTOR LDA	11
Arrêté du 30 avril 2020 portant habilitation à établir les certificats de conformité attestant du respect de l'autorisation d'exploitation commerciale à la société CBRE CONSEIL ET TRANSACTION	13
Arrêté du 30 avril 2020 portant habilitation à établir les certificats de conformité attestant du respect de l'autorisation d'exploitation commerciale à la société VIALLON Conseil	15

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>

publication : pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr

Arrêté du 30 avril 2020 portant habilitation à établir les certificats de conformité attestant du respect de l'autorisation d'exploitation commerciale à la société INTENCITE **17**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Délégation de signature du 4 mai 2020 en matière de contentieux et gracieux de l'Unité territoriale : SIP de COLMAR, à effet du 4 mai 2020 **19**

HÔPITAUX

Communication relative externe sur titres d'ingénieurs hospitaliers **23**

Communication relative au concours externe sur titres d'ingénieurs hospitaliers en chef **24**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU HAUT-RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°40 du 12 mai 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté BDSC-2020-133-01 du 12 mai 2020 imposant le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrières » dans les commerces et autres établissements ouverts au public 2

ARRÊTÉ BDSC-2020-133-02 du 12 mai 2020 portant fermeture temporaire de points de passage transfrontaliers dans le département du Haut-Rhin 5

ARRÊTÉ BDSC-2020-133-03 du 12 mai 2020 réglementant la tenue des marchés 9

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>
publication : pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°41 du 14 mai 2020



S o m m a i r e

PRÉFECTURE

Direction de la réglementation (DR)

CDAC

Arrêté du 12 mai 2020 portant habilitation de la société AQUEDUC **2**

Arrêté du 12 mai portant habilitation de la société URBANISTICA **4**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté n°2020-994 du 7 mai 2020 prescrivant l'organisation de chasses particulières sur le territoire de la commune de Réguisheim **6**

Arrêté du 9 mai 2020 fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans le Haut-Rhin pour la campagne 2020-2021 **9**

Arrêté n°2020-995 du 14 mai 2020 portant sur la destruction, l'enlèvement, l'endommagement des nids et des oeufs des espèces *Corvus frugilegus* et *Corvus corone* **13**

DIRECTION INTERDEPARTEMENTAL DES ROUTES DE L'EST

Arrêté n° 2020-DIR-Est-S-68-020 du 13 mai 2020 portant arrêté particulier pour la réglementation de la circulation au droit d'un « chantier non courant » sur le réseau autoroutier national, hors agglomération - A36 – réparations localisées de chaussée entre les PR 108+000 et 106+300 **15**

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>

publication : pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°42 du 15 mai 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Direction des moyens et de la coordination (DMC)

Arrêté du 14 mai 2020 portant délégation de signature à M. Jean-Noël CHAVANNE, sous-préfet de Mulhouse **2**

Arrêté du 14 mai portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GUENOT, sous-préfète d'Altkirch **11**

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse:

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>

publication: pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°43 du 20 mai 2020



S o m m a i r e

PRÉFECTURE

Direction des relations avec les collectivités locales

Arrêté du 12 mai 2020 portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées dans le cadre du projet de réalisation d'un itinéraire cyclable sur les bans communaux de Hegenheim, Buschwiller et Hagenthal-le-Bas **2**

Arrêté du 18 mai 2020 portant modification de l'arrêté préfectoral du 7 mars 2018 portant nomination d'un régisseur de recettes, de régisseurs suppléants et de mandataires auprès de la fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin pour l'encaissement des redevances de permis de chasse **5**

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES DE L'EST

Arrêté n° 2020-DIR-Est-S-68-019 du 15 mai 2020 portant arrêté particulier pour la réglementation de la circulation au droit d'un « chantier non courant » sur le réseau autoroutier national, hors agglomération - A36 – hydrocurage de caniveau à grille du PR 105+730 au PR 105+300 **7**

HOPITAUX

GHR Mulhouse et Sud Alsace

Décision du 15 mai 2020 portant désignation du référent déontologue du personnel non médical **11**

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>
publication : pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°44 du 20 mai 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté N° BDSC-2020-141-01 du 20 mai 2020 autorisant l'accès à certains plans d'eau pour la pratique de la pêche de loisir

Arrêté N° BDSC-2020-141-02 du 20 mai 2020 modifiant l'arrêté BDSC-2020-133-02 du 12 mai 2020 portant fermeture temporaire de points de passage transfrontaliers dans le département du Haut-Rhin

Arrêté N° BDSC-2020-141-03 du 20 mai 2020 autorisant l'ouverture au public de musées dans le département du Haut-Rhin

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°45 du 28 mai 2020



S o m m a i r e

PRÉFECTURE

Direction de la réglementation (DR)

Commission départementale d'aménagement commercial du Haut-Rhin (CDAC)

Ordre du jour de la réunion du 11 juin 2020 **3**

Arrêté du 28 mai 2020 désignant les lieux, dates et heures de dépôt des candidatures pour le second tour des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020 **4**

Direction des relations avec les collectivités locales (DRCL)

Arrêté du 18 mai 2020 portant institution d'une régie de recettes auprès de la circonscription de sécurité publique de Colmar **6**

Arrêté du 18 mai 2020 portant institution d'une régie de recettes auprès de la circonscription de sécurité publique de Mulhouse **8**

Arrêté du 18 mai 2020 portant institution d'une régie de recettes auprès de la circonscription de sécurité publique de Saint-Louis **10**

Arrêté du 18 mai 2020 portant institution d'une régie de recettes auprès de la circonscription de sécurité publique de Wittenheim **12**

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Arrêté du 25 mai 2020 portant modification de l'arrêté d'affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires dans le département du Haut-Rhin **14**

Arrêté n°2020/39 du 27 mai 2020 portant délégation de signature en matière d'actions d'inspection de la législation du travail en faveur du responsable de l'unité départementale du Haut-Rhin **18**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU HAUT-RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°46 du 29 mai 2020



Sommaire

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES DE L'EST

Arrêté n°2020-DIR-Est-S-068-023 portant arrêté particulier pour la réglementation de la circulation au droit d'un « chantier non courant » sur le réseau autoroutier national, hors agglomération A35 Colmar – Sausheim – travaux divers sur section courante **2**

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse:

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>
publication: pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°47 du 29 mai 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté BDSC-2020-149-01 du 28 mai 2020 portant modification de l'arrêté BDSC-2020-141 du 20 mai 2020 autorisant l'accès à certains plans d'eau pour la pratique de la pêche de loisir **2**

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>

publication : pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°48 du 1^{er} juin 2020

* * *

Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté BDSC-2020-153-01 du 1er juin 2020 imposant le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « gestes barrières » dans les établissements ouverts au public et dans les marchés 2

Arrêté BDSC-2020-153-02 du 1er juin 2020 abrogeant les arrêtés n° B DSC-2020-141-01 du 20 mai 2020 autorisant l'accès à certains plans d'eau pour la pratique de la pêche de loisir et n° BDSC-2020-141-03 du 20 mai 2020 autorisant l'ouverture au public de musées dans le département du Haut-Rhin 5

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°49 du 4 juin 2020



S o m m a i r e

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté du 3 juin 2020 portant modification de la désignation des membres au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la police nationale du Haut-rhin **3**

Arrêté n°BDSC-2020-150-01 du 29 mai 2020 portant renouvellement d'agrément au Centre français de secourisme du Haut-Rhin pour les formations aux premiers secours **5**

Secrétariat général

Direction des relations avec les collectivités locales (DRCL)

Arrêté du 3 juin 2020 déclarant l'utilité publique le projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre les communes de Bouxwiller et Oltingue, sur les bans des communes de Bouxwiller, Werentzhouse, Fislis et Oltingue **8**

AGENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ

Arrêté ARS/DT Haut-Rhin n°2020/1801 du 25 mai 2020 fixant le tableau de garde départementale des ambulanciers pour le mois de juin 2020 **10**

CHAMBRE DES MÉTIERS D'ALSACE

Arrêté du 6 mai 2020 portant délégation de signature aux présidents de section et vice-présidents **21**

Arrêté du 6 mai 2020 portant délégation de signature à M. Claude GASSMANN, secrétaire général **23**

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DU GRAND EST

Arrêté du 2 juin 2020 portant autorisation à la société centre relais des cigognes (Naturoparc) de procéder à des opérations de relâcher de hamster dans les départements du Bas Rhin et du Haut Rhin **25**

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Arrêté du 29 mai 2020 portant subdélégation de signature du responsable de l'unité départementale du Haut-Rhin en matière d'actions d'inspection de la législation du travail à Mme Céline SIMON **31**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté du 15 mai 2020 portant modification de la composition de la formation spécialisée dite « de la publicité » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites **32**

Arrêté n°2020-997 du 29 mai 2020 fixant le plan de chasse grand gibier pour la saison 2020-2021 **34**

Arrêté préfectoral n° 2020-998 du 29 mai 2020 portant autorisation du tir du chevreuil à plomb sur le territoire du lot n°2 d'Ingersheim pour la campagne 2020-2021 **39**

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES DE L'EST

Arrêté du 4 juin 2020 n°2020-DIR-Est-S-68-028 portant arrêté particulier pour la réglementation de la circulation au droit d'un « chantier non courant » sur le réseau autoroutier national, hors agglomération A 35 – échangeur n°37 « Saint-Louis » - Bretelle Bâle vers Saint-Louis **42**

Arrêté du 4 juin 2020 n°2020-DIR-Est-S-68-009 portant arrêté particulier pour la réglementation de la circulation au droit d'un « chantier non courant » sur le réseau autoroutier national, hors agglomération RN66 – Mulhouse vers Thann – PR 33+200 et 29+200 Travaux de réhabilitation de chaussée – Chantier « Nonnebruch » **45**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°50 du 5 juin 2020



S o m m a i r e

PRÉFECTURE

Secrétariat général

Direction des moyens et de la coordination (DMC)

Arrêté du 5 juin 2020 portant délégation de signature à M. Philippe STIEVENARD, directeur départemental des territoires par intérim **3**

Arrêté du 5 juin 2020 portant délégation de signature à M. Philippe STIEVENARD, directeur départemental des territoires du Haut-Rhin par intérim, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle et centre de coûts **18**

Arrêté du 5 juin 2020 portant délégation de signature à M. Philippe STIEVENARD, directeur départemental des territoires par intérim, en matière de marchés publics et d'accords-cadres et en matière d'octroi de subventions **20**

Direction des relations avec les collectivités locales (DRCL)

Arrêté du 3 juin 2020 portant modification de l'arrêté du 7 mars 2018 portant nomination d'un régisseur de recettes, de régisseurs suppléants et de mandataires auprès de la fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin pour l'encaissement des redevances de permis de chasse **22**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté n° 2020-998 du 29 mai 2020 portant autorisation du tir du chevreuil à plomb sur le territoire du lot n°2 d'Ingersheim pour la campagne 2020-2021 **24**

Arrêté n° 2020-999 du 4 juin 2020 prescrivant l'organisation de chasses particulières sur le territoire de la commune de Guewenheim (lot de chasse n°1) **27**



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°51 du 11 juin 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Direction de la réglementation (DR)

Arrêté du 10 juin 2020 instituant des commissions de propagande pour le second tour des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020 **3**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté n°2020-1000 du 29 mai 2020 portant autorisation de destruction d'animaux non protégés sur la plate-forme aéroportuaire de Bâle-Mulhouse **6**

Arrêté n°2020-1001 du 29 mai 2020, portant autorisation de destruction d'animaux non protégés sur la plate-forme aéroportuaire de Colmar-Houssen **8**

Arrêté n°2020-209-01 du 5 juin 2020 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires du Haut-Rhin **10**

Arrêté n°2020-209-02 du 5 juin 2020 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres et en matière d'octroi de subventions **14**

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>
publication : pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr

Arrêté n°2020-209-03 du 5 juin 2020 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, de responsable d'unité opérationnelle et de responsable de centre de coût **18**

Arrêté n°2020-08-BPP du 9 juin 2020 fixant la composition de la commission locale d'amélioration de l'habitat **22**

Arrêté n°2020-09-BPP du 11 juin 2020 portant approbation du programme d'actions 2020 de la délégation locale de l'Anah sur le territoire non délégué du Haut-Rhin **24**

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

MAISON D'ARRÊT DE COLMAR

Décision du 8 juin 2020 portant délégation de signature **26**



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°52 du 15 juin 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté BDSC- 2020 – 167 – 01 du 15 juin 2020 portant réouverture de points de passage transfrontaliers dans le département du Haut-Rhin **2**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté du 1^{er} juin 2020 portant délégation de signature à des agents de la direction départementale des territoires du Haut-Rhin en matière de fiscalité de l'urbanisme **5**

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>
publication : pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°53 du 18 juin 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Direction de la réglementation (DR)

Arrêté du 10 juin 2020 portant agrément de la nomination d'un curé à Neuf-Brisach **4**

Arrêté du 10 juin 2020 portant agrément de la nomination d'un curé à Saint-Amarin **6**

CDAC

Avis n°2020-01 du 11 juin 2020 portant sur l'extension d'un ensemble commercial à Cernay **8**

Direction des relations avec les collectivités locales (DRCL)

Arrêté du 15 juin 2020 portant suppression de la régie de recettes auprès de la police municipale de Kaysersberg Vignoble et cessation de fonction du régisseur de recettes titulaire et suppléant **12**

Arrêté du 16 juin 2020 portant prorogation, par dérogation, du délai de commencement d'exécution de la construction du groupe scolaire Robelin à Ferrette **14**

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>
publication : pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr

Arrêté du 16 juin 2020 portant prorogation, par dérogation, du délai de commencement d'exécution des travaux de mise en accessibilité de la mairie par la commune d'Ungersheim **16**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté 2020-0027-BAJ du 16 mars 2020 portant modification des statuts de l'association foncière de remembrement de la commune de Bergheim **18**

Arrêté n°2020-996 du 27 mai 2020 portant application du régime forestier à des parcelles appartenant à la commune de Wuenheim **46**

Arrêté du 9 juin 2020 portant sur l'interdiction de prélèvements d'œufs de gélinotte des bois **49**

Arrêté du 12 juin 2020 portant autorisation de capture et de transport de poissons à des fins scientifiques au personnel de la fédération du Haut-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour l'année 2020 **51**

Arrêté n°2020-1002 du 16 juin 2020 prescrivant l'organisation de chasses particulières sur le territoire de la commune de Biltzheim (site de l'anneau du Rhin et zone non chassée) **57**

Arrêté du 16 juin 2020 abrogeant l'arrêté préfectoral du 6 mars 2020 prescrivant l'organisation de chasses particulières sur le territoire de Andolsheim, Bischwihr, Colmar, Fortschwihr, Herrlisheim-près-colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Jebsheim, Muntzenheim, Niedermorschwihr, Porte du Ried (Holtzwihr et Riedwihr), Sainte-Croix-en-Plaine, Sundhoffen, Turckheim, Walbach, Wettolsheim, Wickerschihr, Wintzenheim et Zimmerbach **61**

Arrêté n°2020-1003 du 16 juin 2020 portant autorisation du tir du chevreuil à plomb sur le territoire du lot n°3 de Pfaffenheim pour la campagne 2020-2021 **63**

Arrêté n°2020-1004 du 16 juin 2020 portant autorisation du tir du chevreuil à plomb sur le territoire des lot n°1 et 2 de Colmar et N°1 et 2 de Sundhoffen pour la campagne 2020-2021 **66**

Arrêté n°2020-1005 du 16 juin 2020 portant autorisation du tir du chevreuil à plomb sur le territoire du lot n°3 de Colmar pour la campagne 2020-2021 **69**

Arrêté du 16 juin 2020-0028-ER portant cessation d'exploitation de l'auto-école FORMULE 3000 à Colmar **72**

Arrêté du 16 juin 2020-0029-ER portant cessation d'exploitation de l'auto-école PACIFIC, à Illzach **74**

Arrêté du 16 juin 2020-0030-ER portant cessation d'exploitation de l'auto-école PACIFIC, à Kingersheim **76**

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES DE L'EST

Arrêté n°2020-DIR-Est-S-68-032 du 12 juin 2020 portant arrêté particulier pour la réglementation de la circulation au droit d'un "chantier non courant" sur le réseau autoroutier national, hors agglomération - A35 rocade de Colmar - travaux divers sr section courante entre les échangeurs du Rosenkranz (n°23) et Semm (n°25) **78**

Arrêté n°2020-DIR-Est-S-68-031 du portant arrêté particulier pour la réglementation de la circulation au droit d'un « chantier non courant » sur le réseau autoroutier national, hors agglomération - A36 – achèvement de la mise à 2x3 voies de la rocade nord de Mulhouse - travaux 2020 – audit sécurité - IPMS **83**



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°54 du 24 juin 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté BDSC-2020-171-01 du 19 juin 2020 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques 3

Arrêté BDSC-2020-171-02 du 19 juin 2020 portant renouvellement d'habilitation au service départemental d'incendie et de secours du Haut-Rhin pour les formations aux premiers secours 5

Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le centre départemental du Haut-Rhin de la fédération nationale des métiers de la natation et du sport 7

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse:

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>
publication: pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Récépissé de dépôt de dossier de déclaration donnant accord pour commencement des travaux concernant les travaux de réfection des réseaux d'eaux pluviales – commune de ETEIMBES 8

Arrêté préfectoral portant homologation de la convention cadre action cœur de ville en convention d'opération de revitalisation de territoire de la ville de Colmar 11

AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté du 23 juin 2020 portant autorisation de réaliser le prélèvement biologique rhinopharyngé pour l'examen de biologie médicale de « détection du génome du SARS-Cov2 par RT PCR » 18

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

Arrêté DREAL SG-2020-24 du 1^{er} mars 2020 portant subdélégation de signature 20



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°55 du 29 juin 2020



Sommaire

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES DE L'EST

Arrêté n° 2020 DIR-Est-S-68-034 du 24 juin 2020 portant arrêté particulier pour la réglementation de la circulation au droit d'un « chantier non courant » sur le réseau autoroutier national, hors agglomération - RN66 – dépose de la passerelle de Lutterbach

2

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>
publication : pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N° 56 du 30 juin 2020



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté du 30 juin 2020 portant homologation temporaire de la piste de karting située sur le territoire de la commune de BIESHEIM 2



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET DU PRÉFET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DES SÉCURITÉS
ET DE LA PROTECTION CIVILE
BUREAU DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

**Arrêté du 30 juin 2020 portant
homologation temporaire de la piste de karting située sur le territoire de la
commune de BIESHEIM**

Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- VU** le code de la route et notamment les articles R. 411-29 à R. 411-32 ;
- VU** le code du sport et notamment les articles R. 331-18 à R. 331-45 ;
- VU** le décret n°2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives ;
- VU** l'arrêté interministériel du 3 novembre 1976, portant réglementation technique des compétitions automobiles et des compétitions de véhicules à deux roues et tricycles à moteur ;
- VU** la demande présentée le 16 mai 2019 par le CLUB ASK BIESHEIM, représenté par son président M. Alain RIBAGER, en vue d'obtenir le renouvellement de l'homologation de la piste de karting située sur le territoire de la commune de BIESHEIM, RD12 ;
- VU** l'arrêté préfectoral modifié n°2011-1097 du 19 avril 2011 relatif à l'homologation de la piste de karting de Biesheim ;
- VU** l'arrêté du 22 mai 2015 portant renouvellement de l'homologation de la piste de karting située sur le territoire de la commune de Biesheim ;
- VU** l'agrément délivré le 8 novembre 2019 par la Fédération française du sport automobile (FFSA) ;

VU les avis rendus par la commission départementale de sécurité routière lors de ses réunions sur site du 21 novembre 2019 et du 31 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable avec réserves de la commission départementale de sécurité routière (CDSR) du 21 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la seconde visite de la commission départementale de sécurité routière du 31 janvier 2020 constatant l'absence de levée d'une partie des réserves initiales et constatant plusieurs nouveaux écarts quant à la gestion de la piste de karting et émettant un avis défavorable ;

CONSIDÉRANT que le retour de l'instruction réglementaire malgré l'avis défavorable de la CDSR permet de conclure que le renouvellement de la demande d'homologation du circuit de la piste de karting peut avoir lieu avec les garanties de sécurité requises uniquement pour les participants et utilisateurs du circuit ;

CONSIDÉRANT que les garanties de sécurité ne sont pas réunies pour accueillir des spectateurs ;

CONSIDÉRANT la nécessité de laisser un délai raisonnable à l'exploitant du circuit pour se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur ;

SUR proposition du directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La piste de karting inscrite à la Préfecture sous le n°68/K/6 est homologuée pour une période de 6 mois, **du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020 inclus**, en tant que circuit de karting de catégorie 1.2 – utilisation dans le sens horaire - avec :

- l'interdiction d'accueillir des spectateurs, le seul accès est réservé aux utilisateurs du circuit ;
- l'obligation de réaliser sans délai les travaux d'étanchéité : clôture interne de l'ensemble du circuit et réalisation d'une clôture externe du terrain interdisant toute pénétration induite sur le circuit ;
- le retrait des bonbonnes de gaz et retrait de tout stockage d'essence dans l'enceinte du circuit ;
- définition et mise en œuvre des moyens de sécurité du stockage d'essence pour ravitailler les karts uniquement dans les stands ;
- la définition, l'identification et le marquage de chacune des zones du circuit et du terrain en particulier les zones d'accès aux secours et les zones d'évacuation ;
- la mise en place d'un parking pouvant accueillir un nombre suffisant de véhicules eu égard à l'utilisation du circuit et éviter tout stationnement sauvage aux abords de la route départementale 12 ;
- l'évacuation des pneus abandonnés, bidons d'huile, batteries usagées (...) ainsi que de tout objet abandonné sur le terrain et dans l'enceinte du circuit ;
- l'évacuation de tous les objets présents dans les pneus installés aux abords immédiats pour la protection des pilotes dans l'enceinte du circuit ;

- la fixation conforme du grillage et retrait des poteaux qui empêchent par endroits le grillage de l'enceinte du circuit de tomber ;
- la mise à jour du cadastre du terrain et du plan du circuit ;
- la mise à jour du règlement intérieur prévoyant expressément les mesures de sécurité ainsi que les heures d'ouverture et les usages possibles.

La CDSR se réunira avant l'échéance pour vérifier que ces conditions sont remplies et émettre le cas échéant un nouvel avis. En cas de manquement à ces obligations, l'homologation ne sera pas prolongée.

Les règles techniques et de sécurité édictées par la fédération française de sport automobile (FFSA) doivent être scrupuleusement respectées.

Article 2 : Il est recommandé à l'exploitant du circuit de karting de faire effectuer une analyse technique indépendante et complète du circuit afin d'envisager une réparation de la bande de roulement le cas échéant.

Afin d'éviter tout risque d'incendie et d'éventuelle propagation, il est recommandé à l'exploitant de solliciter une visite de contrôle de la commission de sécurité pour l'exploitation de son établissement recevant du public de 5^e catégorie.

Article 3 : Le bénéficiaire de la présente homologation devra veiller à ce que toutes les épreuves, manifestations, et entraînements se déroulant sur le terrain homologué soient couvertes par une police d'assurance.

Article 4 : Seuls les titulaires d'une licence en cours de validité auront accès à la piste. Cette vérification incombe au titulaire de la présente homologation.

Article 4-2 : Protection des concurrents :

- a) Les piles de pneus placées dans les virages dangereux devront être solidement attachées entre elles ;
- b) Une protection souple doit être installée devant les protections en dur, les murets, les glissières de sécurité, les grillages, situés dans les alignements droits, dans les courbes et dans les zones de déagements.

Article 5 : La protection contre l'incendie devra être assurée par :

- des extincteurs en nombre suffisant disposés le long de la piste ainsi que sur les parkings,
- par ailleurs, en dehors de toutes manifestations, seront placés de façon permanente : dans la zone stand 3 extincteurs à poudre polyvalent de 6 kg, sur la piste 4 extincteurs à poudre polyvalent ABC de 6 kg (1 par poste de commissaires).

Article 6 : Mesures préventives en cas d'accident

Les essais ne pourront avoir lieu sans la présence d'une ambulance et d'une équipe de premiers secours ainsi qu'un médecin qui devra porter le dossard fourni par l'organisateur. Lors des compétitions, l'infirmerie présente sur le site devra être dotée des mêmes équipements que les ambulances médicalisées, une ambulance, un médecin et une équipe de secouristes compléteront ce dispositif.

Ces mesures de sécurité ont un caractère obligatoire et les manifestations ne pourront avoir lieu que si elles sont effectives.

Article 7 : La mise en place d'une installation de sonorisation n'est permise qu'à

l'occasion des compétitions officielles :

- les haut-parleurs seront placés à ras du sol,
- ils seront orientés vers l'intérieur de la piste,
- aucune émission sonore n'aura lieu pendant les évolutions des karts,
- ces émissions seront, d'une façon générale, réduites au strict minimum, quant à leur nombre, leur durée et leur intensité.

Cette sonorisation devra être dotée d'une alimentation indépendante lui permettant de fonctionner en l'absence d'alimentation électrique extérieure.

Article 8 : Horaires d'ouverture de la piste pour le karting (roulage) - mercredi de 14h00 à 18h00 – samedi et dimanche de 13h00 à 18h00.

Article 9 : Les organisateurs prendront à leur charge les frais entraînés par la mise en place éventuelle des services d'ordre, d'incendie et de sécurité. Il est également rappelé que le stationnement est interdit le long de la RD 12.

Article 10 : La société organisatrice sera responsable au point de vue civil et pénal de tout accident qui pourrait survenir pendant et à l'occasion des entraînements et des séances d'initiation.

Article 11 :

- Le sous-préfet de l'arrondissement de Colmar-Ribeauvillé,
- La présidente du conseil départemental du Haut-Rhin,
- Le maire de Biesheim,
- Le colonel commandant le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin,
- Le directeur départemental des services d'incendie et de secours,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie conforme sera adressée :

- au président de l'ASK Biesheim, exploitant de la piste,
- à la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations - jeunesse et sports.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de cabinet,

SIGNÉ

Fabien SÉSÉ

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication pour les tiers intéressés, auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai auprès de Monsieur le Préfet. Le silence gardé par l'autorité préfectorale pendant deux mois équivaut à un rejet et ouvre un nouveau délai de deux mois pour un éventuel recours contentieux.